



Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT QUARANTE-DEUXIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,  
le lundi 11 février 1957, à 15 heures.

Président :

M. BELAUNDE

(Pérou)

Question algérienne [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

Discours de :

M. Shaha	(Népal)
M. Kisselyov	(RSS de Biélorussie)
M. Chavez Ortiz	(Bolivie)
M. Rifa'i	(Jordanie)
M. Nase	(Albanie)
M. Petren	(Suède)
M. Ullrich	(Tchécoslovaquie)
M. Cañas	(Costa Rica)
M. Belovski	(Yougoslavie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte mimeographié sous la cote A/C.1/SR.842. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

QUESTION ALGERIENNE (A/3197; A/C.1/L.165) [Point 62 de l'ordre du jour] (suite)

M. SHAHA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Mon gouvernement a participé à la Conférence de Bandoung qui a appuyé le droit du peuple algérien à disposer de lui-même. Je voudrais définir la position de mon gouvernement en ce qui concerne le principe fondamental sur lequel repose la question algérienne.

Nous avons toujours soutenu le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. La reconnaissance de ce principe est l'un des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies dans son Article premier, paragraphe 2. Pour les pays d'Asie et d'Afrique, qui se sont libérés de la domination étrangère et ont accédé à l'indépendance, le problème de l'Algérie suscite de vives émotions et de grandes sympathies car la lutte du peuple algérien fait partie de la lutte commune en faveur de l'indépendance nationale et de la liberté, caractérisée par l'éveil général des continents asiatique et africain dans les années qui ont immédiatement suivi la deuxième guerre mondiale.

Il est aisé de comprendre combien l'opinion publique des pays de cette région est sensible à la question de la suppression de l'indépendance et de la liberté nationales par les Puissances coloniales. Le nationalisme peut être considéré comme un slogan dépassé pour les pays d'Europe au stade actuel de leur développement, mais il ne faut pas oublier leurs réalisations dans les divers domaines du progrès étaient pour la plus grande part le résultat direct de l'évolution de l'esprit de nationalisme. Les pays d'Asie qui n'ont acquis leur liberté politique et nationale que récemment, continuent de considérer le nationalisme comme une force dynamique présentant d'immenses possibilités pour le présent et l'avenir. Ces pays, comme bien d'autres, se rendent compte que la voie qui conduit vers les formes diverses de la coopération internationale s'engage tout d'abord vers la réalisation de l'indépendance nationale et la libre expression de leur volonté.

Le Ministre des affaires étrangères de France semble envisager pour son pays une formule d'association permanente avec l'Algérie, mais la recherche d'une telle association - association internationale sur une base solide - risquerait d'être défavorablement affectée par l'attitude obstinée que la France montre, à l'heure actuelle, à l'égard du droit du peuple algérien à disposer de lui-même.

En refusant ce droit au peuple algérien, le Gouvernement français ne peut créer une atmosphère favorable à de meilleures relations avec ce pays, dans le présent ou dans l'avenir, parce qu'une telle association entre la France et ses anciennes colonies ne peut être fondée de façon permanente que si ces dernières peuvent exprimer librement leur volonté, comme ce fut le cas pour les nations du Commonwealth britannique.

Le Ministre français des affaires étrangères a prétendu, éloquemment, que l'Algérie étant partie intégrante de la métropole, la situation est entièrement différente et relève de la compétence nationale française; qu'en conséquence, les Nations Unies ne peuvent et ne doivent pas intervenir dans ce problème, et ce, conformément à l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte.

Plusieurs représentants ont appuyé cette thèse devant la Commission. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons faire nôtre la revendication française invoquant la compétence nationale en Algérie pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, l'Algérie était un pays indépendant qui signait des traités et entretenait des relations diplomatiques avec d'autres pays du monde jusqu'en 1830, date de la conquête et de l'occupation par la France.

En second lieu, l'Algérie ne peut devenir partie intégrante de la France parce que la décision d'intégration a été prise unilatéralement et que le peuple algérien n'a pu exprimer sa volonté en la matière.

Troisièmement, pour des raisons géographiques, ethniques, religieuses et culturelles, l'Algérie semble être une entité nationale et politique distincte de la France.

Quatrièmement, il y a des précédents dans lesquels l'invocation de la compétence nationale n'a pas été retenue par les Nations Unies, dans des questions qui touchent aux droits de l'homme et qui ont des répercussions sur la paix et la sécurité mondiales. Tel était l'avis de l'Assemblée lorsque les Nations Unies ont étudié la question du traitement des populations d'origine indienne en Union Sud-Africaine et examiné la politique d'apartheid suivie par celle-ci.

De l'avis de ma délégation, la question algérienne est également un problème qui intéresse la liberté et les droits fondamentaux, car le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un droit fondamental de l'homme. De plus, le refus opposé au peuple algérien de ce droit à disposer de lui-même a déjà faussé l'harmonie existant entre les peuples et a également provoqué une rupture constante de la paix dans cette région.

Enfin, je voudrais revenir sur la prétention de M. le Ministre des affaires étrangères de la France qui nous a déclaré que son pays avait un statut et une position spéciaux en Algérie puisqu'il y a une minorité européenne dont la sau-  
vegarde relève du devoir et de la responsabilité de la France.

En démocratie, on peut comprendre la nécessité de protéger les droits et les libertés des minorités, mais il est impensable que le souci des droits et privilèges d'une minorité favorisée puisse freiner de manière permanente le progrès de la majorité vers la démocratie et l'indépendance. Le Ministre des affaires étrangères de la France nous a présenté un long compte rendu des réalisations françaises en Algérie que les orateurs qui m'ont précédé ont examinées dans le détail, en particulier les représentants de la Syrie et du Maroc.

Nous ne sommes pas ici pour dresser le bilan des succès ou des échecs de la France en Algérie. Notre tâche ne consiste pas non plus à examiner des accusations et des contre-accusations. A mon avis, les allégations, les récriminations, ne sont pas de mise dans le débat actuel. Notre tâche immédiate est de résoudre le problème algérien.

Ce problème n'a pas seulement un caractère purement politique; il est à l'origine de troubles et de conflits dans une région critique du monde, le Moyen-Orient. En outre, il constitue par lui-même une grande tragédie humaine, ne serait-ce que par les pertes effroyables qu'il a entraînées. La seule solution pratique semble résider dans l'ouverture de négociations entre la France et les chefs du Mouvement national algérien; une fois que la France aura reconnu le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, elle n'aura plus à régler avec les dirigeants algériens que la question touchant à la nature de l'association qui pourra s'établir dans l'avenir entre elle et l'Algérie ainsi que celle de la protection des droits et des libertés de la minorité européenne en Algérie.

D'autre part, si la France continue de poursuivre sa politique de fermeté à l'égard des prétendus rebelles et entend imposer un règlement par la force, non seulement elle ne bénéficiera pas de la bonne volonté du peuple algérien, mais elle portera un coup très grave à l'association future de la France et de l'Algérie. De plus, elle maintiendra dans cette région du monde une menace à la paix internationale en offrant à tous, en particulier à ceux qui en tirent les bénéfices, une occasion de pêcher en eau trouble.

C'est une étrange dérision de l'histoire et des circonstances de l'heure que de voir cette grande nation d'Europe qui, la première, a apporté au monde la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et a proclamé les principes de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, commettre l'erreur de dénier au peuple algérien le droit de disposer de lui-même. Espérons que la France, s'inspirant de ses traditions de libéralisme et de liberté, tenant compte de l'évolution moderne de l'histoire, parviendra à un règlement politique avec les chefs de l'Algérie et la population de ce pays, de même qu'elle a apporté une solution à ses difficultés avec le Maroc et la Tunisie.

C'est dans cet esprit et dans l'espoir que la France ne permettra pas que de fallacieuses considérations de prestige puissent s'opposer à la négociation d'un règlement politique avec le peuple algérien, que ma délégation s'est associée à un certain nombre de pays d'Afrique et d'Asie pour présenter à la Commission politique le projet de résolution A/C.1/L.165.

Notre but n'est ni d'humilier, ni de condamner la France, mais de contribuer à un règlement amical et durable entre la France et le peuple algérien, dans un esprit de coopération sincère et au bénéfice des deux parties.

Ma délégation estime que tous ceux qui désirent ardemment le retour de la paix en Algérie et qui aspirent à un règlement entre la France et le peuple algérien devraient pouvoir, sans aucune difficulté, voter en faveur de ce projet de résolution.

M. KISSELYOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie a étudié dans le détail les déclarations de M. Pineau, Ministre des affaires étrangères de la France, sur le problème algérien. M. Pineau a tenté de nous convaincre que le Gouvernement de M. Guy Mollet voulait suivre une nouvelle politique en Algérie. En quoi consiste cette nouvelle politique ?

Le Gouvernement de M. Guy Mollet demande au Front de libération nationale d'observer, de manière inconditionnelle, un cessez-le-feu en Algérie, propose de procéder à des élections sous contrôle international, c'est-à-dire en présence d'observateurs de pays "démocratiques", et promet d'élaborer un nouveau statut de l'Algérie et de prendre certaines autres mesures. En même temps, M. Pineau a déclaré que la France n'abandonnerait jamais l'Algérie.

Dans son long discours, le Ministre des affaires étrangères de la France n'a pas apporté la moindre réponse positive à une seule des questions aujourd'hui posées par le peuple algérien. M. Pineau a refusé de reconnaître le droit du peuple algérien à disposer de lui-même et à obtenir son indépendance nationale. Toute son intervention avait pour but d'induire en erreur l'opinion publique mondiale et de rendre responsables de la guerre coloniale menée en Algérie par le Gouvernement de M. Guy Mollet les partis politiques de ce pays.

Le discours de M. Pineau ne contient aucun élément nouveau. Il ne renferme aucune proposition constructive en vue du règlement pacifique du problème algérien. On ne peut trouver dans le discours du représentant de la France aucune affirmation du désir de ce pays de résoudre pacifiquement le problème algérien. Par contre, il contient de nombreuses menaces à l'adresse des chefs du Front de libération nationale d'Algérie, du Mouvement national algérien et du parti communiste de l'Algérie.

Il est donc impossible de dire que les cercles dirigeants français ont exactement apprécié la conjoncture internationale et ont tiré la conclusion qui, cependant, s'impose de l'échec mémorable de l'aventure militaire anglo-franco-israélienne en Egypte.

Or après l'échec des plans de conquête du canal de Suez, dont l'objectif était d'écraser l'Egypte et d'asservir les autres peuples du Proche et du Moyen-Orient qui, comme le peuple algérien, luttent courageusement pour leur indépendance, la position des colonisateurs français en Algérie était devenue plus négative encore. La guerre coloniale en Algérie a beaucoup affaibli la situation internationale de la France, aggravé ses difficultés économiques, et contribué à détériorer ses relations avec les pays arabes.

Le Gouvernement Guy Mollet mène une guerre de grande envergure contre le peuple algérien et son armée de libération nationale. Il a envoyé en Algérie une armée de 400.000 hommes équipés de la façon la plus moderne. Certains documents que nous ont fait parvenir le mouvement de libération et le front de libération nationale algériens montrent que, depuis novembre 1954, époque à laquelle les patriotes algériens ont été obligés de prendre les armes et de commencer l'insurrection nationale, des dizaines de milliers d'Algériens ont été tués. Comment peut-on concilier ces faits avec la déclaration de M. Pineau d'après laquelle la politique de la France en Algérie est conforme à la grande tradition de la démocratie française, et les autorités françaises en Algérie ont apporté un niveau élevé de civilisation et de progrès à la population algérienne. Cette déclaration de M. Pineau est en contradiction flagrante avec les assassinats en masse de la population paisible d'Algérie, qui ne veut que la liberté et l'indépendance pour sa patrie.

Le Gouvernement Guy Mollet essaie de masquer sous les traditions démocratiques françaises les intérêts colonialistes du capital et des monopoles français, qui veulent maintenir coûte que coûte le système colonial en Algérie. Cependant, même aux Nations Unies, on trouve des délégations qui appuient la politique coloniale du Gouvernement français. On a pu en juger par les déclarations des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de l'Espagne, de Cuba et d'autres encore.

Il y a plus. Certains pays appuient une telle politique non seulement en paroles, mais par des actes. On sait que les cercles dirigeants français ont obtenu qu'une partie des troupes de l'OTAN soit envoyée en Algérie pour y lutter contre la population civile. Le 28 mars 1956, le Conseil de l'OTAN a donné sa bénédiction officielle au Gouvernement français pour qu'il mène une guerre coloniale



contre le peuple algérien. Le Gouvernement Guy Mollet a utilisé des armes que la France a obtenues grâce à sa participation à l'OTAN pour réprimer la liberté en Algérie. Il s'agissait d'armes américaines, et même d'hélicoptères américains. Le numéro du New York Times du 27 mars 1956 écrivait ce qui suit :

"La contribution de la France aux troupes de l'OTAN est d'un peu plus de 14 divisions, dont quatre se trouvent à l'heure actuelle en Afrique du Nord. En expliquant les actes de leur gouvernement, les autorités militaires françaises déclarent que la répression de l'insurrection en Afrique du Nord française est extrêmement importante pour la stabilité politique de la France et pour assurer les arrières de l'OTAN."

N'est-il pas vrai que tous ces faits prouvent que l'activité des troupes de l'OTAN en Algérie est non seulement une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, mais encore un acte d'agression des Puissances coloniales ? En ce moment, les divisions de l'OTAN massacrent des Algériens qui luttent courageusement pour la liberté et l'indépendance de leur patrie.

On ne peut pas sans indignation lire les documents fournis par le front de libération nationale et le mouvement national algériens, où sont décrits les actes de terreur et de cruauté auxquels se livrent les troupes coloniales françaises contre la population algérienne. Je n'en citerai qu'un épisode : dans le journal français le Monde du 25 août 1956, un article disait ce qui suit :

"Les détails transmis lundi par Radio Alger à propos de la destruction de dix villages ont poussé les habitants d'autres villages à s'enfuir dans les montagnes. Hier, mardi, les troupes n'ont trouvé dans les villages que des femmes, des vieillards et des enfants.

"Je n'ai pas eu l'occasion de participer à toutes ces opérations, mais je puis dire ce qui s'est passé dans un village situé à cinq kilomètres de Philippeville : cinquante vieillards, femmes et enfants ont été massacrés. Je n'ai jamais vu de spectacle plus tragique que celui de ce village après le retrait des troupes. Je marchais le long de murs détruits et le seul bruit que j'entendais était celui des chiens, seuls survivants de ce massacre."

Ce sont là des faits cités par la presse française.

Les autorités militaires françaises, exaspérées par la résistance à laquelle elles se heurtent, exercent une répression implacable sur la population algérienne. La police procède à des arrestations, à des perquisitions illégales, et c'est le règne de la terreur. Les détenus, dans les prisons, sont privés de nourriture. Même le député socialiste Ben Ahmed déclarait le 5 juillet 1956 à l'Assemblée nationale française :

"La situation devient de plus en plus sombre. On torture et on réprime la population au nom de la France. Récemment, dans la région de Constantine, un Algérien qui avait protesté contre l'incendie de sa maison a été jeté dans les flammes par les gendarmes français, et il en est mort. Nous allons à la catastrophe."

Ce sont là les déclarations d'un socialiste, membre de l'Assemblée nationale française.

Ces actes de répression ne sont pas une exception. C'est la manifestation d'une politique coloniale qui se poursuit depuis les premières années de la conquête de l'Algérie par la France. Aujourd'hui, en Algérie, il y a 400.000 soldats français, véritable armée coloniale chargée, soi-disant, de la pacification de l'Algérie, qui fait la guerre contre le peuple algérien. Malgré tout, ces troupes ne peuvent écraser l'insurrection. Malgré un équipement insuffisant et des moyens limités, l'armée de libération algérienne, qui a l'appui de la population, lutte avec succès contre les forces coloniales de la France. La guerre coloniale française en Algérie coûte aux contribuables français plus d'un milliard de francs par jour.

Dans la seule année 1956, le maintien des forces armées en Algérie coûta 500 milliards de francs. Les représentants de la France, M. Pineau et M. Soustelle, nous ont beaucoup parlé des réalisations françaises en Algérie, de l'amélioration des conditions de vie de la population, de la culture, de la civilisation et de bien d'autres choses. Par des brochures de propagande concernant ce prétendu progrès fantastique réalisé en Algérie en cent vingt-six ans de présence française, la délégation française a pratiquement inondé l'Organisation des Nations Unies. Cependant, un examen détaillé, une analyse minutieuse de ces prétendues réalisations montre que l'occupation française de l'Algérie n'a pas eu d'autres conséquences que de créer dans ce pays un régime colonial typique.

Permettez-moi de vous citer quelques faits.

Il y a, en Algérie, 10 millions d'habitants dont 1.200.000 Européens. Les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà dit et je ne fais que le répéter. Sur cette population, il y a 2.400.000 enfants qui ne bénéficient d'aucune instruction faute d'écoles et d'instituteurs. Tous les enfants d'origine européenne fréquentent les écoles. Le manque d'écoles et d'instituteurs pour les Algériens a pour conséquence que 86 pour 100 de la population locale est illettrée.

Pendant plus d'un siècle, la langue arabe, c'est-à-dire la langue même de la population, a été considérée par les autorités françaises comme une langue étrangère. Dans les écoles, l'enseignement n'était donné qu'en français.

La situation n'est pas meilleure dans le domaine des soins médicaux. Pour 10 millions d'habitants, on l'a déjà dit, il n'y a que 149 hôpitaux comprenant 26.000 lits. Il y a, en Algérie, 1.851 médecins. La majorité d'entre eux travaillent dans les trois villes principales : Alger, Oran et Constantine. Pour le reste de l'Algérie, il y a 350 médecins seulement, soit un médecin pour 6.000 habitants, alors qu'il y a un médecin pour 1.000 habitants en France. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'environ 50 pour 100 des enfants algériens meurent avant l'âge de cinq ans.

Le niveau de vie de la population algérienne est extrêmement bas. On en a déjà parlé. Les masses populaires sont sous-alimentées. La conséquence directe du régime colonial est la pauvreté croissante de la population indigène. Ainsi, l'évêque de la ville de Constantine, Mgr. Pinier, déclarait, le 25 mai 1954, comme nous l'apprend le journal français Economie et Politique du 13 juin 1955 :

"Lorsqu'on parle de la famine en Algérie, ce n'est pas une formule littéraire ou un thème social; c'est une horrible réalité; c'est un drame commun à toute la population et non pas à quelques pauvres qui pourraient nous ennuyer dans la rue. Ce n'est pas le drame de quelques familles malheureuses seulement qui pourraient être aidées avec un peu de pain; c'est le drame de millions d'hommes qui vivent avec nous sur la terre algérienne. Ce n'est pas un drame momentané, une disette saisonnière; c'est un drame permanent, au coeur même de notre économie, au coeur même de notre pays, et ce drame a des répercussions sur des générations de familles sous-alimentées, malades, manquant de tout ce qui est nécessaire pour leur subsistance."

Voici le témoignage d'un prélat. Les autorités coloniales maintiennent la population algérienne dans l'ignorance et la pauvreté pour avoir une main-d'oeuvre à bon marché qui puisse être obligée de travailler dans toutes les conditions.

La pauvreté que l'on constate dans les villages témoigne de l'implacable exploitation dont sont victimes les habitants. Les meilleures terres appartiennent aux colons français. Il y a 549.400 propriétaires terriens algériens qui ne possèdent que 23 millions d'acres, c'est-à-dire 42 acres par habitant, et 65 pour 100 de ces terres sont désertiques. En même temps, il y a 25.800 colons français qui possèdent 6 millions d'acres, c'est-à-dire 233 acres de terre fertile pour chaque colon français.

L'organe de la Bourse française, La Vie Française, dut reconnaître, le 17 décembre 1954, que le revenu annuel moyen d'une famille de villageois ne dépasse pas 25.000 francs, c'est-à-dire 72 dollars.

Ce sont là des chiffres assez éloquentes. Des centaines de milliers de chômeurs, en Algérie, sont dans une situation encore plus difficile. Le chômage ne frappe que la population arabe. La grande majorité de celle-ci doit végéter dans des taudis. L'économie de l'Algérie est dans un état effroyable à cause de l'exploitation coloniale.

Ce sont là des faits qui montrent le caractère colonial de l'économie algérienne et la misère de la population laborieuse.

Le représentant de la France, M. Pineau, parlant des causes de l'insurrection en Algérie, affirmait que la raison principale de la crise actuelle était l'activité des groupes terroristes qui, selon lui, ont été organisés et inspirés par des Puissances étrangères dont elles reçoivent leurs directives. Il faut tout d'abord

indiquer combien est peu fondée l'affirmation de M. Pineau lorsqu'il prétend que la lutte des Algériens pour l'indépendance n'a commencé qu'il y a quelques années. L'histoire montre que cette lutte se déroule depuis plus de 100 ans. En fait, elle n'a jamais pris fin. A cause du caractère implacable de la répression et de la terreur, cette lutte a parfois diminué en intensité, mais c'est tout.

A l'heure actuelle, plus de la moitié des troupes françaises ont été lancées contre les Algériens. Ces troupes ont un matériel complet d'avions, de chars, d'hélicoptères, d'artillerie lourde, de mitrailleuses. Elles possèdent tous les armements modernes. Malgré cela, la résistance algérienne n'a pas péri; elle s'est, au contraire, renforcée.

Cette lutte pour la libération nationale en Algérie se manifeste également par la demande toujours plus pressante de création d'une république algérienne indépendante et par le désir du peuple algérien de disposer de lui-même.

Au dernier Congrès du parti socialiste français, le délégué d'Alger, Ben Ahmed, a déclaré que 15.000 hommes luttent contre les troupes françaises en Algérie. Il a dit entre autres :

"Ces combattants sont appuyés par la presque unanimité de la population algérienne. Ceux que l'on appelle les rebelles sont cachés, nourris, informés par toute la population. Tous sont à leurs côtés, même les femmes et les enfants, ainsi que les habitants des villes, les travailleurs de toutes catégories, les paysans."

Ainsi, ce ne sont pas des groupes de terroristes, c'est toute la population de l'Algérie qui lutte contre les colonisateurs français.

La conclusion de tous ces faits est que la politique du Gouvernement français en Algérie est purement coloniale. Elle ne répond pas à l'esprit de notre temps. La croissance de la conscience nationale des Algériens, leur lutte pour la liberté et l'indépendance, montrent que la politique coloniale des Français en Algérie est vouée à un échec inéluctable.

Il n'est possible de trouver une solution au problème algérien que dans une voie nouvelle, en tenant compte évidemment des liens historiques entre la France et l'Algérie; cette voie nouvelle serait celle qui prendrait en considération la situation réelle et notamment les propositions concrètes soumises, ces temps derniers, par les représentants du peuple algérien qui demandent que l'indépendance soit accordée à l'Algérie. Mais si on persiste, en essayant de résoudre le problème de l'Algérie, à laisser de côté les aspirations nationales légitimes du peuple algérien, il sera impossible d'arriver à une solution juste.

De l'avis de la délégation biélorusse, un règlement pacifique de ce problème aboutissant à l'indépendance de l'Algérie dans le cadre des relations franco-algériennes serait de l'intérêt à la fois du peuple algérien et du peuple français. Le règlement pacifique des questions marocaine et tunisienne pourrait fournir un excellent exemple. Mais les cercles dirigeants de France ne veulent pas comprendre que le vieux système colonial s'écroule et est déjà une chose du passé.

Un règlement juste et équitable de la question algérienne est possible. Il est indispensable que le Gouvernement de la France et les représentants du peuple algérien entament des négociations. L'absence de pourparlers ne fait que prolonger la menace à la paix qui plane dans cette région. Aujourd'hui, la question algérienne est devenue l'un des problèmes internationaux les plus importants; il faut le régler au plus vite. Le mouvement contre le colonialisme a revêtu la forme d'un torrent populaire si puissant qu'il ne sera arrêté ni par de fortes troupes armées, équipées des armements les plus modernes, ni par des déclarations à l'effet que des réformes et des concessions secondaires seront faites par ceux qui retirent des bénéfices énormes de l'exploitation des peuples coloniaux.

A l'heure actuelle, la lutte du peuple algérien pour la liberté et l'indépendance jouit de l'aide puissante de l'opinion publique internationale. La position de notre délégation, comme celle de nombreuses autres, à l'égard du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est bien connue. L'appui moral et la sympathie du peuple biélorusse sont du côté des peuples qui luttent contre le colonialisme ou contre toute forme d'asservissement national.

Le Gouvernement français doit s'orienter vers l'amitié entre le peuple algérien et le peuple français; il doit s'engager dans une voie qui permette de mettre immédiatement fin aux hostilités; il doit reconnaître le fait de l'existence nationale algérienne, en accordant son indépendance au peuple algérien. Il ne faut pas laisser s'approfondir l'abîme; il ne faut pas continuer à inciter à la haine entre deux peuples glorieux; il faut mettre un terme à une guerre coloniale injuste en Algérie. Cette attitude serait dans l'intérêt de la paix et de l'amitié entre les peuples français et algérien.

Pour toutes ces raisons, la délégation de la Biélorussie appuie le projet de résolution des dix-huit Puissances d'Asie et d'Afrique et votera en sa faveur.

M. CHAVEZ ORTIZ (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Les Nations Unies interviennent dans la question algérienne à un moment où les échanges d'arguments ont provoqué à la fois de l'agitation et déchaîné les passions. Il ne pouvait en être autrement; car les conflits entre les peuples et entre les hommes atteignent leur point culminant lorsqu'on en arrive à sacrifier sa vie pour avoir la liberté. A nos yeux, c'est ce qui se passe aujourd'hui en Algérie.

C'est pourquoi nous voudrions nous garder d'ajouter aux passions et à la chaleur de la discussion. Nous voudrions être capables d'analyser froidement les arguments des parties au conflit. Cela est assez difficile quand il s'agit de questions qui intéressent la France. Aucun citoyen de l'Amérique latine ne voudrait méconnaître l'influence de cette grande nation, de sa culture qui a su poser les jalons des progrès de la civilisation. Nous avons toujours été, nous sommes et nous serons des amis de la France. Nous avons ressenti dans nos coeurs les épreuves subies par la France lorsqu'elle était envahie et occupée au cours des guerres mondiales. Nous avons été témoins de l'allégresse des Boliviens à l'heure du triomphe sur les forces nazies. A ce moment là, nous étions du côté de la France parce que nous étions conscients d'être du côté de la justice et de la liberté, - cet attribut sacré que nous avons appris à aimer à travers les pages glorieuses de l'histoire de France. Cette histoire nous est familière; nos libérateurs se sont inspirés de la révolution française. Bolivar et

San Martin ont su élaborer une philosophie libertaire et ébaucher une politique d'indépendance en se fondant sur les enseignements de cette révolution. La France nous pardonnera si, à l'occasion de la question que nous discutons, nous ne lui donnons pas tout à fait raison. Nous voudrions qu'elle considère que nous discutons avec un ami, avec lequel nous sommes en désaccord, mais sans que cela touche à l'amitié que nous avons pour elle.

A première vue, il semble qu'il s'agisse d'un conflit entre deux principes fondamentaux de la Charte. En apparence, il semble y avoir contradiction entre le paragraphe 2 de l'Article 1 et le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte; cependant, les dispositions des Articles 10 à 14 donnent aux Nations Unies et à l'Assemblée générale des pouvoirs suffisants pour connaître de cette question, alors même que cette compétence revêt l'apparence d'une restriction à la souveraineté de la France. Une interprétation d'ensemble de la Charte montre que la compétence des Nations Unies au sujet de questions comme la réduction des armements, l'application de mesures de coercition en vertu du Chapitre VII, le régime de la tutelle, sont également des restrictions aux droits souverains des peuples. Comprise dans un sens extrêmement ample, la souveraineté nous interdirait totalement d'agir. Mais, selon cette conception, nous n'aurions pas non plus le droit de recommander la réduction des armements; nous n'aurions pas le droit de surveiller l'administration des Territoires sous tutelle; nous ne pourrions pas prendre de mesures contre un Etat dont la volonté souveraine met en danger la paix et la sécurité internationales. En exagérant la souveraineté, nous donnerions un appui à la volonté des plus forts.

D'autre part, nous ne devons pas oublier que les règles du droit impliquent une restriction à la liberté individuelle au nom de l'intérêt collectif.

Je ne voudrais pas que ce que je viens de dire soit interprété comme un panégyrique de l'interventionnisme; ce n'en est pas un. A notre avis, lorsqu'il se produit un conflit interne, une guerre civile par exemple, dans un pays, les Nations Unies ne doivent pas intervenir en faveur d'un parti ou d'un autre. Notre délégation serait la dernière à affirmer qu'une intervention dans ce sens serait possible; ce serait être partisan d'une intervention des Nations Unies qui serait, dans ce cas, regrettable. Notre politique étrangère est résolument en faveur du respect de la non intervention. Il y a là l'unique garantie des droits souverains des peuples à déterminer leur sort. Nous croyons



que l'intervention et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sont des conceptions contradictoires; au contraire, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est fondé sur le principe sacré de la non-intervention.

Mais, dans le cas de l'Algérie, il y a deux droits des peuples à disposer d'eux-mêmes dont le conflit est à l'origine de la situation actuelle.

S'il s'agissait d'un territoire absolument français, s'il s'agissait d'un problème mettant en cause la nationalité de l'Etat français, nous serions les premiers à nous opposer à ce que ce problème soit examiné ici. Mais, en l'occurrence, nous sommes devant un conflit entre la souveraineté de l'Etat français et le droit du peuple algérien à disposer de son sort.

A nos yeux, le problème n'est pas de nier ou non la validité des réalisations françaises en Algérie. Mais, il y a sur ce territoire deux nationalités parfaitement distinctes. La première est constituée par les Français, les colons transplantés en Algérie, qui y ont apporté la culture française, l'héritage de l'histoire française, diverses nuances religieuses fortement teintées de christianisme; les destins de ces colons font partie intégrante de la destinée française. En outre, il y a la nationalité algérienne, que l'on peut subdiviser en deux catégories : la première, constituée par les indigènes, pour la majorité arabes, ou plutôt un métissage des anciens habitants avec les Arabes qui sont restés pendant des siècles sur cette terre, amalgamés aussi de sang turc apporté par Barberousse, - amalgame qui a donné un mélange admirable de langues, de religions, de passé historique commun, et plus encore d'idéaux et d'aspirations; tous ces éléments déterminent un destin historique unique, ce qui est le critère de la nationalité.

M. Chavez Ortiz (Bolivie)

La deuxième catégorie est constituée par le mélange des deux nationalités : fils de France indigènes d'Algérie, ayant conservé la culture et la religion de leur patrie, héritage français qui a fait souche en sol algérien. En Amérique latine, on trouve une catégorie analogue produit de la fusion de l'Espagne et de l'Amérique, qui a joué un rôle décisif; héritier de la péninsule ibérique, quant à la langue, à la religion, à la race, le créole a uni sa destinée à celle de l'Amérique qui l'a vu naître. Nous ne croyons pas nous tromper en disant, à propos de l'Algérie, que le sort de ces autochtones de souche française est uni au destin de l'Algérie. A moins d'un processus sévère de ségrégation raciale, ce phénomène était inévitable et nous croyons qu'il y a là les éléments d'un rapprochement entre Algériens et Français, qui permettra aux réalisations françaises de demeurer. On trouve là une culture qui s'est assimilée à la vie algérienne. Cette fusion culturelle, principalement constituée par l'élément français et l'élément arabe, a donné naissance à une personnalité propre.

Compte tenu de ces circonstances, on peut espérer une solution susceptible de protéger les droits de la minorité française en Algérie. L'acte de capitulation d'Ayacucho fournit un remarquable exemple de solution dans une circonstance similaire.

Voyons comment, en Algérie, il y a choc de nationalités. Nous croyons déceler l'existence d'une nationalité propre, héritière de l'ancien royaume d'Algérie, d'abord partie de l'Empire Ottoman, puis royaume indépendant, avec sa physionomie particulière, pirate si l'on veut, mais individualité parfaitement reconnue en droit international. Cette nationalité est le prolongement de la culture arabe, dont l'influence fut décisive dans la renaissance de l'Espagne et de l'Europe et qui apporta aux sciences exactes les concepts de l'Être et de l'infini sans lesquels nous n'aurions jamais pu accéder à l'ère atomique.

Mais la nationalité algérienne n'est pas que cela. Elle résulte aussi du sol, des moeurs. Elle est un amalgame franco-algérien qui a abouti à une personnalité particulière.

Ainsi sommes-nous en présence d'un conflit de deux autodéterminations. Celle de l'Etat français, qui a voulu incorporer l'Algérie, comme partie intégrante de son territoire; et la recherche de cette nouvelle personnalité qu'est la nation algérienne. C'est ce conflit qui nous incite à déclarer que le problème relève de la compétence des Nations Unies.

La Bolivie ne pouvait refuser de connaître, aux Nations Unies, du problème d'un peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance. A la dixième session de l'Assemblée générale, nous l'avons compris ainsi lorsque nous avons appuyé l'inclusion de ce point à l'ordre du jour. Nous l'avons fait également dans le cas de la Hongrie. Certes, le problème hongrois est autrement grave. Il offre néanmoins une similitude avec l'affaire algérienne en ce sens qu'il s'agit aussi d'un peuple luttant pour arriver à diriger lui-même son destin. Il y a bien une certaine similitude, puisque la terre algérienne est couverte de sang en conséquence de la lutte menée par ses enfants pour la défense de leur idéal. Lutte cruelle, comme il ressort des atrocités rapportées de part et d'autre et qui ne sont malheureusement que trop fréquentes en de telles circonstances, tant il est vrai que la force des idéaux qu'on défend produit un phénomène de désespoir, de renonciation à la vie caractérisé par le mot de sacrifice volontaire. Ce sont ces horreurs que nous sommes appelés à éviter, tout au moins à diminuer dans la mesure de nos moyens.

La délégation de la Bolivie avait appuyé, dans cet esprit, les revendications de l'Indonésie, de la Tunisie, du Maroc et de tant d'autres pays qui luttent pour l'indépendance. Peut-être la question algérienne revêt-elle un caractère propre. Mais il y a un dénominateur commun : la lutte nationale pour l'auto-détermination. Déjà, dans le débat général, nous avons dit que le monde actuel était caractérisé par la naissance, la formation de nombreux Etats, par la libération des nationalités opprimées. Ce qui a donné au monde une physionomie nouvelle. Si les Nations Unies n'avaient pas eu la clairvoyance voulue pour comprendre ce processus, elles auraient arrêté la marche de l'histoire. Les Etats nouveaux qui composent la communauté des nations sont un exemple vivant de notre propos. Un quart au moins des Etats Membres sont le produit de cette tendance de l'histoire. Si nous analysons bien le phénomène, nous comprenons comment son apparition a retardé ou contrecarré les prédictions communistes. La prédiction d'un monde communiste, comme résultat de la révolution prolétarienne, a cédé le pas à la lutte nationale. La lutte des classes a voulu

participer aux mouvements de libération nationale. Elle n'a pu s'y substituer. Nous sommes à l'heure du nationalisme libérateur, qui a dépassé les prédictions orthodoxes du marxisme. Rien de plus éloigné que de donner une interprétation communiste du mouvement de libération nationale. Que le communisme se soit efforcé de saisir cette occasion pour s'infiltrer, c'est autre chose. Mais c'est le même nationalisme qui met un frein aux prétentions communistes. Dans le monde actuel, tandis que le nationalisme libérateur et révolutionnaire cheminait de son propre élan, le communisme demeurait article d'importation. Bien plus, dans les pays situés derrière le rideau de fer on note une effervescence du nationalisme libérateur qui ne laisse pas de préoccuper sérieusement les dirigeants communistes, alors même qu'ils disposent de forces supérieures. Lorsque le nationalisme apparaît, on constate un grave ébranlement de la structure communiste.

La révolution nationaliste est une force inhérente à la raison même d'être de toute nationalité. Elle recherche toujours l'intégration de la nationalité, pour donner à la nation une personnalité propre, pour assurer l'affirmation de la nation en tant qu'Etat, cherchant parfois l'unité de destin entre peuples de même nationalité, cherchant d'autres fois à incorporer les éléments d'un même Etat pour former une nationalité. Cette tendance a une telle force qu'elle n'admet pas de sujétion, parce que le nationalisme ne se satisfait que par la pleine réalisation de son idéal. Le nationalisme révolutionnaire a comme objectif la liberté, le plein épanouissement. N'ayons pas recours à l'expédient facile de baptiser communisme ou nazisme ce que nous n'aimons pas car ce serait attribuer à ces idéologies des vertus qu'elles ne possèdent pas.

Qu'on me permette une digression personnelle. Quand j'entends parler, à propos du mouvement algérien, de conspiration communiste, je ne puis m'empêcher de me demander si l'on ne fait pas confusion. Nous autres, révolutionnaires boliviens, avons recherché l'intégration nationale de toute la population dans la vie de l'Etat, alors que nous étions aux prises avec une minorité de propriétaires fonciers et de compagnies minières qui tenaient trois millions d'autochtones en marge de la nationalité bolivienne. Cette intégration, nous l'avons réalisée grâce au nationalisme révolutionnaire, déjouant à chaque fois l'avance communiste.

M. Chavez Ortiz (Bolivie)

J'ai reçu une circulaire télégraphique d'une organisation syndicale digne de respect, l'O.R.I.T., précisant l'orientation des forces de libération en Algérie :

"O.R.I.T. repousse accusations portées par communistes contre Union générale travailleurs algériens, reconnaît U.G.T.A. comme organisation soeur démocratique luttant contre communistes".

Ainsi ai-je un élément d'appréciation pour comprendre la nature du mouvement algérien.

Comme le dit le document de l'ORIT, le mouvement national lutte sincèrement pour la liberté de l'Algérie. Il faut comprendre ce que signifie véritablement la libération nationale, car si nous commettons des erreurs, nous risquerions de pousser les tenants de la liberté au désespoir et ils pourraient tomber dans les bras du communisme. Ne voyons pas dans le nationalisme un synonyme d'impérialisme. Le nationalisme libérateur n'a rien à voir avec ce qu'était le nazisme. Le nazisme était une philosophie qui prônait la supériorité d'une race sur les autres et c'était l'instrument de l'expansion impérialiste d'une nation qui méprisait et sous-estimait les autres, visait à la domination du monde et considérait la violence comme un système et l'agression comme un objectif. Le nazisme avait besoin d'un appareil militaire considérable pour mener à bien son programme de conquête. Croyez-vous que les pays arabes puissent lui être comparés? Certainement pas. Les peuples arabes ne veulent pas dominer le monde, mais se libérer et libérer leurs semblables.

Si l'on veut mieux comprendre la différence évidente entre le nazisme, d'une part, et le nationalisme libérateur, de l'autre, il faut revenir aux exemples de la dernière guerre. La France a lutté dans la clandestinité. Des Français ont pris le maquis. D'autres ont lutté aux côtés du général de Gaulle, et toutes ces forces françaises ont accepté d'héroïques sacrifices pour libérer la France. Quelle était la force qui poussait les Français à lutter contre le nazisme impérialiste? Quelle était la force qui unissait les hommes du maquis aux exilés? La réponse est simple : c'était la nationalité française. Si on a vécu une situation semblable, on comprendra aisément la différence entre le nationalisme libérateur - comme celui qui animait les Français - et les forces de l'agression, représentées alors par le nazisme.

Le panarabisme veut réaffirmer la volonté commune des pays arabes. Il veut leur apporter une personnalité indépendante. Ce ne sont pas des peuples très forts, très puissants. Ils échappent à peine à une ère de domination coloniale et ils n'ont pas les forces suffisantes pour pouvoir prétendre faire leurs premiers pas individuellement, sans s'unir les uns les autres.

On a beaucoup parlé ici d'interventions étrangères dans le conflit algérien. L'Egypte, la Syrie, la Tunisie et le Maroc sont accusés d'être coupables d'intervention. On veut les faire passer ici pour des suppôts de l'impérialisme. Pour notre part, nous ne voyons pas la moindre trace d'impérialisme dans cette affaire. Ce sont simplement des peuples qui ont subi un sort semblable à celui de l'Algérie. Ce sont des peuples frères qui ont dû lutter de la même manière que l'Algérie pour obtenir leur libération. La Tunisie et le Maroc ont déclaré que leur seul regret est de ne pouvoir faire plus, de ne pouvoir faire mieux pour aider les Algériens. Là encore, une comparaison historique s'impose.

Ainsi, rappelons-nous San Martín qui a traversé les Andes avec ses grenadiers pour se fondre avec les forces de O'Higgins et réaliser la libération du Chili. Rappelons-nous aussi Bolivar, Président de la Grande Colombie, Etat délimité avec beaucoup de précision, dont la rencontre avec San Martín aboutit à la libération de ce qui devint l'Equateur. Rappelons-nous surtout la victoire de Junín qui donna la liberté au Pérou, dont l'indépendance était menacée par la présence des forces du Vice-Roi La Serna. Rappelons-nous enfin la victoire de Sucre à Ayacucho, qui aboutit à l'occupation du Haut Pérou, d'où naquit la Bolivie. Etait-ce là de l'intervention? Nul ne peut nier qu'il s'agissait des derniers épisodes d'une libération de l'Amérique, des dernières batailles d'une entreprise commune.

Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence de la lutte d'une nation qui veut affirmer son existence en revêtant les attributs de l'Etat. Que manque-t-il à l'Algérie pour avoir une personnalité indépendante? Sa nationalité étant bien déterminée, il ne lui manque que les attributs de l'Etat, c'est-à-dire une juridiction propre qui seule peut conduire le pays vers l'indépendance et le droit de se gouverner lui-même, c'est-à-dire devenir un Etat. En face, nous trouvons la personne juridique de la France qui, dans sa Constitution, a inclus depuis 1946 le territoire de l'Algérie comme partie intégrante du territoire métropolitain. Il y a donc un conflit entre une personnalité juridique qui désire naître et une personnalité juridique qui s'oppose à cette naissance. Mais le fait d'incorporer à la France le territoire de l'Algérie signifie-t-il que la nation algérienne ait disparu? Les faits prouvent que non. Nous ne pouvons fermer les yeux devant ce qui se passe, devant la lutte qui, en Algérie, se livre précisément contre cette nationalité bien déterminée. Que signifie alors, face à cette situation, la Constitution française? Il ne s'agit là que d'un acte unilatéral, qui appartient

à un système généralisé dans tous les territoires coloniaux. De tels actes unilatéraux se confondent volontiers avec des mesures d'annexion, et il est certain que la Bolivie ne peut reconnaître la légitimité de l'annexion. La question eût été différente si le peuple algérien s'était prononcé volontairement, dans des conditions garantissant une totale liberté de choix, pour l'incorporation comme partie intégrante de la France.

Quant à l'argument constitutionnel, l'histoire nous montre que bien des fois les Constitutions ne sont rien de plus que des documents. Napoléon voulut imposer une Constitution à l'Espagne, mais les Espagnols ne l'acceptèrent pas et rédigèrent leur Constitution propre, poursuivant la lutte de telle sorte que Talleyrand en vint à s'exclamer : "C'est le commencement de la fin". Si nous prenons l'exemple du Mexique, nous voyons que Maximilien y fut envoyé muni de tous les documents qui prétendaient garantir un statut juridique, mais nous voyons aussi que les Mexicains s'y refusèrent et qu'ils préférèrent s'engager dans la lutte jusqu'à la libération totale. Pour démontrer la vanité de ces décisions unilatérales, nous avons encore l'exemple de l'Alsace et de la Lorraine que la Constitution allemande incorpora à deux reprises au territoire de l'Allemagne, ce que ni la France ni les peuples alsacien et lorrain n'acceptèrent jamais. Cela montre clairement qu'une déclaration unilatérale de volonté n'est pas suffisante pour que l'on puisse prétendre qu'un conflit ressortit à la compétence intérieure exclusive d'un Etat.

Nous comprenons que ce que recherchent aujourd'hui les Afro-asiatiques est très douloureux pour la France, puisque pratiquement cela revient à lui demander d'abandonner quelque chose qu'elle considère comme une partie d'elle-même. Nous pensons qu'il n'est pas possible d'exiger de la France qu'elle se retire immédiatement de l'Algérie et nous sommes sceptiques quant aux résultats que pourrait provoquer une résolution de cette nature. Mais les Nations Unies ne peuvent s'opposer au courant de l'histoire, ce qu'elles feraient si elles se déclaraient incompétentes dans cette question. Nous croyons que lorsque sera reconnue la personnalité de la nation algérienne, la solution du problème résidera, par la force des choses, dans un règlement direct entre la France et les rebelles algériens. C'est pour cela que nous ne pouvons exiger actuellement que la France abandonne la partie. Ce serait aussi utopique que peu réaliste. Mais nous ne pouvons pas non plus demander aux rebelles qu'ils cessent le feu et rendent



leurs armes, car dans les conditions actuelles et dans cet état de révolution permanente, la place des révolutionnaires ne peut être que derrière leurs fusils. Nous pensons que les Nations Unies doivent faire ce qui est en leur pouvoir pour limiter les effets de la lutte jusqu'à ce que puisse intervenir un accord direct apportant une solution conforme aux intérêts de la liberté de l'Algérie. Il est difficile de trouver la juste mesure entre l'idéal et la réalité.

Le projet de résolution des dix-huit Etats afro-asiatiques ne nous semble pas convaincant. Nous serions plutôt favorables à une résolution qui, reprenant dans son préambule des termes à peu près semblables à ceux du préambule du projet de résolution des dix-huit, dirait ensuite :

"Reconnaissant le droit du peuple algérien, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies".

Puis, ce texte inviterait la France et le peuple algérien à entamer des négociations en vue d'une cessation des hostilités et d'un règlement pacifique de leur différend, conformément à la Charte.

En tout cas, la Bolivie ne pourra pas accepter que l'on conteste, à un moment quelconque, la volonté d'indépendance du peuple algérien.

La solution que je viens de formuler permettrait aux Nations Unies de se considérer comme étant toujours saisies du problème et d'intervenir dans le différend.

Pour conclure, je dirai que la libération de l'Algérie sera l'oeuvre des Algériens eux-mêmes. La France doit comprendre que l'Algérie a droit à une vie indépendante, bien qu'elle considère celle-ci comme une partie intégrante de la France. Elle se trouve en quelque sorte dans la même situation qu'une mère qui doit affronter les douleurs de la maternité pour mettre au monde un autre être qui mènera sa propre vie.

Peut-être l'exemple de l'Espagne aidera-t-il la France à comprendre cette fin inéluctable. Pour l'Espagne, l'indépendance de l'Amérique latine a été un déchirement mais, aujourd'hui, les pays de cette région du monde qui, même dans l'indépendance, conservent la physionomie espagnole, ont donné plus de valeur aux traditions espagnoles que ne l'a fait l'Empire de Charles-Quint, où le soleil ne se couchait jamais.

M. RIFA'I (Jordanie) (interprétation de l'anglais) : Avant de parler de l'importante question de l'Algérie, je voudrais, au nom de mon Gouvernement, rendre hommage à la sagesse des membres de l'Assemblée générale qui ont unanimement décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session le problème algérien. Il s'agit là d'une mesure significative qui nous fait espérer que des mesures positives pourront être prises par cette Commission pour favoriser la cessation d'une guerre cruelle et destructrice, d'où résulte une tension internationale fort grave, qui ne saurait se prolonger trop sans mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

En parlant de cette question algérienne, nous sommes mus par le désir très vif de trouver une solution équitable et pacifique à ce problème dont le caractère sérieux augmente avec le temps. Les membres de cette Commission connaissent les liens fraternels qui unissent mon peuple à celui de l'Algérie. Notre admiration pour le peuple algérien ne doit pas seulement être attribuée à la lutte courageuse et remarquable qu'il mène pour la liberté et l'indépendance, mais également à son histoire glorieuse.

L'Afrique du Nord était un centre de civilisation islamique et de culture arabe qui s'étendaient à l'Europe et jusqu'à la France méridionale. L'héroïsme actuel des Algériens a ses racines dans une histoire brillante. C'est pourquoi les aspirations nationales de ce peuple à la liberté et au droit à disposer de lui-même

ne représentent pas un mouvement artificiel ou superficiel qui peut être réprimé par la force. Les mouvements de libération nationale sont comme des incendies. Plus d'arbres brûlent, plus l'incendie est violent.

Nous sommes toutefois objectifs. La question algérienne est une tragédie humaine et un problème colonial d'une importance considérable. Un exposé véritable du problème algérien serait trop difficile à faire pour ceux qui, comme moi, voudraient présenter tous les faits à cette Commission pour lui permettre de juger en toute connaissance de cause.

C'est un problème qui découle de 127 ans d'histoire. Chacun de ses aspects - juridique, politique, social, racial, économique ou militaire - mérite d'être étudié en détail avant qu'une évaluation juste de la tension actuelle soit faite. Etant donné l'attitude regrettable, mais peut-être naturelle, de la délégation française, il serait bon de préciser certains faits.

Bien que nous ayons exprimé notre satisfaction pour la participation à nos débats de la délégation française, il semblerait que la Commission devrait écarter une situation si difficile, si complexe, dont la France a jugé que, pour la résoudre, toutes les ressources devraient être mobilisées. La situation s'est beaucoup aggravée et il en est résulté le massacre de plusieurs milliers d'innocents, hommes, femmes et enfants. C'est une situation si sérieuse que la France doit y consacrer 2.860.000 dollars par jour. Cette situation est à ce point critique qu'une profonde émotion s'est emparée des pays lointains d'Asie, d'Afrique et des autres continents, car elle menace la paix et l'ordre dans les Etats voisins de l'Afrique du Nord.

La Commission a entendu les excellentes interventions des divers délégués qui ont déjà pris part à la discussion. De tels exposés ne me laissent pas grand'chose à ajouter. D'autre part, des renseignements sont transmis aux Membres des Nations Unies par les représentants de l'Algérie, renseignements provenant des meilleures sources. Ma délégation pense donc qu'il devrait être suffisant de s'occuper de la question algérienne en tant que problème international.

Par une bizarre logique, la délégation française affirme que, l'Algérie étant partie intégrante de la France, il s'agit d'un problème essentiellement français. Or aucune jurisprudence n'étaye cette thèse selon laquelle on ne devrait pas saisir de ce problème une organisation internationale qui a été créée pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, pour développer entre les nations des relations

amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes pour encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

L'Assemblée générale a réaffirmé sa juridiction par sa décision unanime d'inscrire le problème algérien à son ordre du jour et elle a ainsi fait échec à cette duperie. Ce serait en effet tourner en dérision l'intelligence et la patience des membres de cette Commission que d'insister sur ce point. Ce serait une perte de temps que de reprendre toute l'histoire de l'Algérie, de sa souveraineté et de son indépendance avant l'occupation française, de même que ses relations internationales avant la conquête.

De toute évidence, l'Algérie n'est pas la France. Il n'y a aucune similitude entre les Français et les Algériens, tant en ce qui concerne les traditions, la langue, la religion, les sentiments, les aspirations etc... Tout ce que les Français et les Algériens ont de commun, c'est d'être, les uns comme les autres, des créatures de Dieu. Mais cette loi céleste elle-même a été violée par la France qui n'a jamais placé les Algériens et les Français sur le même plan. On peut donc dire qu'il n'y a aucune similitude entre eux. Il n'y a aucun lien entre les deux peuples qui puisse donner aux allégations françaises la moindre valeur.

Ce qui est grave, dans cette thèse défendue par la France, c'est qu'elle est fondée sur le colonialisme et inspirée par d'autres pays qui, cependant, l'ont abandonnée. Une telle politique a toujours eu pour but d'enlever à un peuple sa personnalité et de procéder à une assimilation appuyée par les armées. Il est néanmoins difficile, pour un être doué de raison, de croire qu'une telle politique, en dépit de sa force et de sa cruauté, reflète les convictions profondes de tous les hommes d'Etat français. Certains Français dont les déclarations sont rendues publiques de temps à autre, dénoncent la conduite française en Algérie et demandent que la politique de la France soit modifiée.

Il y a d'innombrables exemples. M. Raymond Aron, professeur à la Sorbonne, et commentateur connu, s'adressant aux membres du Conseil national du mouvement pour l'Union atlantique, a déclaré qu'il était nécessaire de reconnaître, tôt ou tard, l'existence d'un Etat algérien et que, dans un certain temps, cet Etat serait indépendant.

Tôt ou tard, l'Algérie sera un pays indépendant et souverain. On se demande pourquoi, dans ces conditions, la France persiste dans ses tentatives d'écraser l'insurrection nationale en Algérie, qui n'a jamais été affaiblie depuis des années et qui, sous forme de révolution, contrôle les trois quarts du territoire algérien. Pourquoi la France accepte-t-elle en Algérie défaite après défaite, échec après échec dans sa politique? Pourquoi préfère-t-elle l'effusion de sang, la mort et la destruction, à la reconnaissance des droits des Algériens, à des négociations, à la paix, à l'amitié des Algériens?

Nous savons que l'Algérie est en proie à la guerre. Il y a en Algérie, dit-on, un soldat pour deux colons et aucun des trois n'est en sécurité. Sur 54.000 kilomètres de route, en Algérie, 1.000 kilomètres seulement sont sûrs. Les forces militaires envoyées par la France en Algérie pour réprimer la révolte nationale s'expliquent mieux par les chiffres considérables de troupes françaises en Algérie et la quantité d'équipement moderne utilisé contre les nationalistes algériens. Nous connaissons tous les actes de génocide et les crimes terribles commis par la France en Algérie. C'est quelque chose qu'il est difficile d'imaginer. On peut citer Le Monde du 7 janvier 1957 :

"Des hommes ayant été blessés dans un tramway, un groupe de parachutistes français entreprit une expédition punitive dans un quartier d'Alger."

Il est inutile de remonter à l'année 1871, lorsque des assassinats en masse de civils algériens eurent lieu ou à l'expédition punitive de 1945 dans laquelle il y eut 40.000 morts, hommes, femmes et enfants algériens.

Je ne donnerai pas lecture de la liste des massacres quotidiens d'Algériens par les forces françaises au cours de l'année dernière dont dispose ma délégation. Le total s'en élève à plusieurs milliers. Cette liste est extraite de comptes rendus publiés dans la presse française.

Ces victimes, ces nationalistes algériens, les autorités et les porte-parole français les qualifient de rebelles et de criminels, alors que nous les appelons des martyrs et des soldats inconnus. Si ces dizaines de milliers de victimes sont des criminels, il est regrettable qu'après 127 ans de civilisation française en Algérie, la France n'ait produit que des criminels. Les Français peuvent les appeler comme ils veulent. Après tout, les forces françaises les massacrent facilement en masse. Pourquoi ne pas les appeler criminels?

Je voudrais, toutefois, rectifier une déclaration du représentant de la France lorsqu'il a parlé du Moudjahid. Le Moudjahid, qui est à la pointe du mouvement national en Algérie, n'est pas un criminel. Ce n'est pas celui qui combat l'infidèle, comme a voulu nous le faire penser le représentant de la France. Le Moudjahid, c'est celui qui consacre toute son énergie, physique ou morale, à la cause de la justice. Si cette classe d'hommes est condamnée par les Français en tant que criminels, je regrette que nous ne soyons pas d'accord avec les Français quant à nos idéaux.

Il est un autre aspect fondamental des relations entre la France et l'Algérie. Il s'agit de morale, d'éthique. J'ai remarqué - et tout le monde l'a fait, j'en suis sûr - que les porte-parole français parlent toujours du conflit entre la France et l'Algérie comme d'un conflit entre musulmans et Français ou entre musulmans et Européens. Les Français le font, je pense, à dessein, pour priver le peuple algérien de sa personnalité algérienne, de son caractère arabe. Les termes "musulmans" et "Français" ou "musulmans" et "Européens" ne sont pas du tout sur le même plan. L'Islam est une religion, alors qu'être Français, c'est une nationalité. Ce concept français, cette distinction entre un Algérien ou un Arabe en Algérie et un Français ou un Européen, sur la base de la religion, n'a pas de valeur. La distinction doit se faire entre un Arabe nationaliste algérien et un colon ou colonialiste français. Il y a, en Algérie, des Arabes et des Berbères, mais ce n'est pas là une distinction raciale. En fait, il est difficile de remonter aux origines de la population arabe de la Syrie, de l'Irak, du Liban, de la Palestine, de la Jordanie, de l'Egypte, du Maroc et d'autres pays arabes et d'arriver ainsi à une race arabe pure. Ces peuples sont dits arabes par nationalisme, par culture, par aspirations plus que par le sang. Ils ont vécu ensemble,

fait leur histoire, leur civilisation ensemble et ils veulent vivre en tant que nation. Le nationalisme arabe en Algérie fait partie de la grande lutte des peuples arabes partout où ils se trouvent, la lutte pour la liberté et l'indépendance. Lorsque les gouvernements ou les représentants arabes aux Nations Unies déclarent que le problème de l'Algérie est le problème de tous les pays arabes, cette déclaration relève de cette croyance nationale. Il n'y a pas d'impérialisme arabe, comme a voulu nous le faire accroire le Ministre des affaires étrangères français, mais il y a une unité arabe qui embrasse l'ensemble du monde arabe et le problème de l'Algérie est un problème arabe qui intéresse chaque nation et chaque pays arabes.

J'aimerais relever l'accusation de prétendue intervention étrangère dans le conflit algérien dont a parlé le Président du Conseil français le 9 janvier dernier, et le Ministre des affaires étrangères de la France, ici même, la semaine dernière. Mon propre pays n'est pas accusé d'intervention dans la lutte algérienne, mais il est une ou deux remarques que l'on me permettra de faire concernant cette allégation française. Cette accusation, souvent proférée par la France, ne fait qu'étayer la thèse que n'ont jamais cessé de soutenir les auteurs des propositions d'inscrire la question algérienne à l'ordre du jour, à savoir qu'il s'agit d'une lutte territoriale, d'un mouvement d'indépendance qui est une menace à la paix et à la sécurité d'une région du monde.

L'Algérie, d'après la logique française, fait partie de la France. Seule la France y a juridiction. Mais l'Algérie, d'après la logique arabe qui me semble bonne, fait partie de la patrie arabe. Si la France assume le droit de considérer que l'Algérie fait partie de la France, les Arabes peuvent, à meilleur titre, dire que l'Algérie fait partie du foyer arabe. Mais si cette Commission veut se saisir d'accusations d'intervention dans la guerre coloniale d'Algérie, je dirai que l'intervention de l'OTAN est celle qu'il nous faut étudier. Ma délégation, cependant, ne veut pas traiter de ces aspects du problème en ce moment. Peut-être suis-je allé un peu loin dans mes remarques. Je ne le voulais pas. J'essayais seulement de trouver, pour moi-même, une explication de l'attitude obstinée, de l'attitude militaire française contre le peuple algérien qui est décidé à ne pas plier devant la force des armes dans son mouvement de libération nationale. La seule explication que j'aie pu trouver, c'est le colonialisme et l'exploitation. La guerre française en Algérie s'explique en termes d'économie. C'est un conflit entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, entre le maître et l'esclave, entre l'instinct de préservation et l'instinct de lucre. On retrouve cette idée dans un rapport d'une mission parlementaire française qui visita l'an dernier l'Algérie. Cette mission, ayant à sa tête M. Christian Pineau, Ministre des affaires étrangères de la France, disait dans son rapport :

"Sans minimiser les résultats acquis par la métropole en Afrique du Nord, il faut reconnaître que son effort a profité à la population européenne bien plus qu'à la population musulmane. Aucun homme de coeur ne peut manquer d'être choqué par la misère de nombreuses régions d'Algérie, misère qui augmente au fur et à mesure que l'on avance vers le sud. Il semblerait que les Algériens ne sont que des ombres dans un pays où les Français vivent et prospèrent dans une sécurité éphémère ..."

Le rapport de la mission parlementaire a été publié dans Le Monde du 7 juillet 1955. Toute la France l'a lu. Il y est dit encore :

"Les conditions économiques et sociales ont fourni un terrain particulièrement propice à la croissance de la rébellion."



C'est le prix que doit payer celui qui est conquis, c'est le prix qu'ont payé les Français, à un degré moindre et dans une période beaucoup plus brève, au moment de l'occupation nazie. Le malheur qui a frappé l'Algérie a été résumé et expliqué dans un article de mai 1922 paru dans un périodique intitulé L'Afrique latine.

On lit dans cet article :

"Nous autres, Français, sommes chez nous en Algérie. Nous avons conquis le pays par la force. Une conquête ne peut être assise que sur la force et implique qu'il y a eu des vainqueurs et des vaincus."

Mais cette théorie française de conquête tendant à soumettre le vaincu au vainqueur, l'esclave au maître, manquait, dans son application en Algérie, de tout aspect humanitaire, de toute modération morale. M. Mendès-France, dans son journal L'Express, écrivait le 22 décembre 1955 :

"Le drame d'Algérie résulte de la politique criminelle faite par le Gouvernement au nom de la France. Cette politique est une politique de répression nue, flagrante et brutale qui a réussi à soulever tout le peuple algérien contre notre pays."

Toute l'histoire de l'Algérie établit le système caractéristique de la race de seigneurs conquérant une race inférieure et la ramenant à un niveau où la liberté et l'indépendance deviennent un rêve de désespéré plutôt qu'une réalité comme elles devraient l'être, aux termes de la Charte des Nations Unies. Mais ces crimes contre le peuple algérien ne sont pas limités à ce que je dis, ni à l'histoire. Nous avons d'autres rapports plus récents et ce sont les Français eux-mêmes qui nous les fournissent. Personne n'a été plus indigné que le Président du Comité directeur du Parti socialiste français qui a publié un communiqué condamnant la répression. Le 31 août, il était à la tête d'une délégation qui rendait visite à M. Edgar Faure. Voici ce qu'il dit :

"Nous attirâmes l'attention d'Edgar Faure sur la situation en Algérie. Nous dénonçâmes la répression ..."

Voilà les paroles de M. Guy Mollet, lorsqu'il était à la tête du Comité directeur, M. Guy Mollet qui est maintenant Président du Conseil français. Il y eut d'autres paroles éloquentes de protestation contre la répression, sa brutalité, son inutilité, de la part de chefs politiques qui sont maintenant au pouvoir.

C'est sur la base de ces critiques qu'ils sont venus au pouvoir, mais ils ont maintenant oublié leurs paroles.

Je ne crois pas qu'il me faille parler en détail de la répression française en Algérie pour persuader cette Commission de la nécessité de prendre des mesures immédiates. Je voudrais dire cependant que la continuation de cette guerre inhumaine rendrait illusoire l'espoir de réconciliation entre l'Algérie et la France. La continuation de cette guerre est coûteuse non seulement pour le peuple algérien, qui est déterminé à payer le prix le plus élevé pour sa liberté, mais également désastreuse pour la France, sa réputation internationale et le prestige des Nations Unies. Le monde acceptera-t-il que les Nations Unies abdiquent leurs responsabilités devant cette guerre cruelle, surtout après que l'Assemblée générale ait inscrit cette question à son ordre du jour ? Les peuples du monde, en Asie et en Afrique tout au moins, seraient choqués et indignés si les quatre-vingts Etats représentés empêchaient un règlement honorable et juste en Algérie. Nous sommes persuadés que la politique du Gouvernement français en Algérie n'est pas approuvée par une large fraction de la population française. Cependant, nous savons l'influence des colons français au Parlement de Paris. Nous savons que l'intérêt des féodaux et des capitalistes français en Algérie souffrirait si l'on reconnaissait les droits du peuple algérien. Nous croyons sincèrement qu'il est de l'intérêt de la France elle-même de mettre fin à l'effusion de sang, aux morts en Algérie et de rechercher l'amitié du peuple algérien ainsi que de bien d'autres pays. Nous espérons que le Gouvernement français aura une vision claire du problème algérien, qu'il l'étudiera dans une large perspective. M. Mendès-France, dans son journal du 9 novembre 1956, écrivait ce qui suit :

"La situation a empiré en Algérie. Demain, il y aura une intervention certaine des Nations Unies. Il est plus urgent que jamais de réviser notre politique en Afrique du Nord. Il faut une révision complète de notre politique locale, de notre administration, des hommes au pouvoir. Il faut dénoncer les méthodes de gouvernement et de répression qui soulèvent contre nous même ceux sur l'amitié desquels nous comptons encore."

Dans sa déclaration du 9 janvier 1957, M. Guy Mollet disait :

"La solution du problème algérien ne peut résulter que de négociations et de discussions libres entre les représentants des populations algérienne et française. La France, qui est le premier pays intéressé à la paix et à la prospérité de l'Algérie, la France qui est la mieux placée pour agir en tant qu'arbitre, la France seule, je dois le dire de la façon la plus formelle, peut assumer le rôle d'arbitre."

Cette déclaration nous permet de comprendre que le Premier Ministre français a admis le principe de l'arbitrage. Cependant, nous sommes en désaccord avec lui lorsqu'il prétend que le rôle d'arbitre peut être assumé par la France. Celle-ci est partie au conflit avec l'Algérie et, de plus, partie à un conflit militaire. La France dénie aux Algériens leur droit héréditaire à disposer d'eux-mêmes et à acquérir leur indépendance. La France assume le droit de la conquête et de l'occupation en Algérie. Comment pourrait-elle jouer le rôle d'arbitre entre elle et l'Algérie? La seule instance, la seule autorité qui peut diriger l'arbitrage, c'est l'Organisation des Nations Unies.

La tâche des Nations Unies, en ce qui concerne la question algérienne, est bien évidente. Elle est définie et expliquée en termes très simples dans le projet commun de résolution (A/C.1/L.165) soumis par dix-huit Puissances. Les Nations Unies sont invitées à prier la France et le peuple algérien à entamer des négociations immédiates en vue de la cessation des hostilités. Cette recommandation envisage certainement la reconnaissance, de la part de la France, du droit du peuple algérien à disposer de lui-même.

Les milieux responsables français invitent le peuple algérien à un cessez-le-feu inconditionnel. Les Algériens seraient en réalité bien naïfs s'ils déposaient les armes et s'ils mettaient un terme à une résistance coûteuse mais fructueuse, simplement parce que le Gouvernement français les y invite, sans aucun engagement en ce qui concerne la satisfaction de leurs aspirations nationales. Le peuple algérien combat pour acquérir le droit de disposer de lui-même, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Le peuple algérien, je le répète, serait vraiment naïf s'il faisait confiance et s'il se soumettait à une telle injonction de leur maître colonial, en particulier lorsque leurs propres chefs sont kidnappés, ou jugés, ou envoyés en exil.

Nous espérons que les efforts communs des Membres de l'Organisation des Nations Unies mettront un terme à ce conflit armé entre la France et l'Algérie. Nous espérons que la France, Puissance qui a de grandes responsabilités, comprendra qu'elle a le devoir de coopérer, d'une manière souple, avec toutes les parties intéressées, pour éliminer le péril et pour résoudre le problème suivant les règles du droit et de l'équité.

M. NASE (Albanie) : La guerre de libération nationale du peuple algérien dure depuis plus de deux ans. Cette guerre, imposée au peuple algérien, devient chaque jour plus cruelle et coûte à l'Algérie de terribles sacrifices, des pertes énormes en vies humaines, des destructions et des dévastations de régions entières.

D'autre part, la politique actuelle du Gouvernement français en Algérie - qui consiste à réprimer par la force le mouvement de libération nationale - coûte à ce pays de nombreuses vies humaines et des sommes considérables. Non seulement la France n'en tire aucun profit, mais, en dépit d'opérations militaires de grand style, la situation du Gouvernement français devient de plus en plus embarrassante, aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan international. Le conflit franco-algérien éveille une grande inquiétude parmi les peuples pacifiques du monde et menace sérieusement la cause de la paix, ainsi qu'en témoigne, à cet égard, l'agression du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Egypte qui menace de s'étendre au Proche et au Moyen-Orient et de dégénérer en conflit mondial. En effet, ce n'est un doute pour personne que l'un des mobiles qui ont poussé la France à se joindre au Royaume-Uni contre l'Egypte, c'était l'illusion que nourrissait le Gouvernement français que la soumission de l'Egypte signifierait le commencement de la fin des difficultés et de l'impasse où se trouve la France en Algérie. Selon l'expression de M. Robert Lacoste "le sort de l'Algérie se jouerait en partie au Caire".

La situation actuelle en Algérie a créé un problème d'urgence d'importance internationale qui mérite d'être examiné par les Nations Unies. L'Assemblée générale, conformément aux buts de la Charte, s'est saisie de la question à sa dixième session. Cependant, avec le consentement des pays afro-asiatiques, l'Assemblée n'a pas poursuivi l'examen de la question algérienne et a retiré ce point de l'ordre du jour. Ainsi se traduisait l'espoir des Membres de l'Organisation des Nations Unies de voir la France examiner, avec les représentants du peuple algérien, les possibilités de règlement pacifique du problème.

Malheureusement, les négociations qui ont eu lieu dans le courant de l'année passée, entre les représentants du Gouvernement français d'une part, et les représentants du Front de libération nationale d'autre part, n'ont abouti à aucun résultat. Cependant, la guerre sévit en Algérie, prenant des proportions toujours plus vastes et plus destructrices.

Ma délégation n'entend pas s'étendre sur la question de savoir si le problème algérien a un caractère international. D'autres délégations ont largement débattu cet aspect du problème, à tous les points de vue, et nous n'estimons pas nécessaire d'y revenir. Nous considérons que la question algérienne a un caractère international et la France ne peut revendiquer une compétence intérieure exclusive. L'Algérie est un pays distinct de la France. Elle a été envahie et privée de son indépendance; il y a plus de 125 ans, et elle a, actuellement, un statut purement colonial; aucune subtilité juridique invoquée par le Gouvernement français ne pourra couvrir le caractère international du problème algérien.

Nous considérons que les Nations Unies, conformément à la Charte, sont entièrement compétentes pour examiner le problème et contribuer à sa solution pacifique. L'un des principes fondamentaux sur lesquels reposent les Nations Unies est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans l'évolution actuelle des événements internationaux, à cette étape de l'histoire de l'humanité, nous assistons à un renouveau général de la conscience nationale des peuples, nous assistons à une mise en oeuvre du grand principe de la Charte. En particulier, plusieurs peuples d'Asie et d'Afrique, grâce à leur lutte résolue pour la libération nationale, ont réussi, l'un après l'autre, à secouer le joug colonial des Puissances occidentales et à accéder à la souveraineté et à l'indépendance nationales.

La lutte du peuple algérien fait partie de ce grand mouvement des peuples qui veulent mener une existence libre, indépendante et qui, à ces fins, sont prêts à tous les sacrifices.

En fait, la lutte du peuple algérien contre le joug colonial n'a jamais cessé depuis le jour de l'invasion du pays par la France; malgré les efforts déployés par celle-ci au cours de 125 années, malgré la mise en oeuvre de mesures de tous ordres, y compris les opérations de pacification appliquées à plusieurs reprises, on n'a pas réussi à créer dans la conscience du peuple algérien des liens durables avec la métropole. La politique d'assimilation et d'intégration, poursuivie par la France pendant plus d'un siècle, n'a pas donné les résultats attendus.

M. Nase (Albanie)

Les Algériens ont résisté résolument à cette politique. Ils sont demeurés eux-mêmes, distincts de leurs colonisateurs par leur langue, leur culture et leur mode de vie. C'est là un exemple éclatant de la marche inéluctable de l'histoire des peuples dont les Puissances impérialistes devraient tirer les leçons. Les temps du régime colonial semblent toucher à leur fin. Grâce à leur expérience et à l'histoire, les peuples ont conscience de leurs droits et sont décidés à s'opposer de toutes leurs forces à la domination colonialiste, sous n'importe quelle forme qu'elle se présente.

Aujourd'hui, le peuple algérien tout entier prend part à la lutte pour la libération nationale. Il a déclenché une guerre sans merci, pour la vie ou pour la mort, contre les colonisateurs français. La guerre colonialiste en Algérie coûte des sacrifices immenses au peuple algérien, mais elle coûte aussi très cher à la France comme certains représentants l'ont mis en évidence ici, en citant des chiffres à l'appui. Cette guerre ne profite qu'à certains milieux privilégiés français et à d'autres milieux impérialistes qui ont des concessions en Algérie ou qui veulent en avoir.

Le peuple français dans son ensemble, qui s'oppose à cette guerre, en supporte les frais en vies humaines et en dépenses considérables. Il est hors de doute que la politique de la force en Algérie ou, comme l'appellent certains dirigeants français, la politique du préalable militaire, en rapporte rien de bon à la France. Au contraire, elle ne lui cause que des pertes et la compromet aux yeux du monde entier. La politique de la force et de la violence ne peut pas venir à bout de la volonté inébranlable du peuple algérien tout entier résolu à lutter pour sa liberté et son indépendance.

Lorsque, en février de l'an passé, le Gouvernement français lança en Algérie sa politique de pacification, M. Robert Lacoste affirma qu'il en aurait terminé avec le maquis algérien vers le mois de juin. Le 17 juin suivant, le président du Conseil, M. Guy Mollet, déclarait que grâce à l'envoi de troupes en Algérie, en quelques mois un redressement complet de la situation avait été opéré, tandis que M. Robert Lacoste annonçait prudemment le 20 juin que la pacification obtiendrait des résultats tangibles avant le début de l'année. Où en est la situation aujourd'hui ?

Dans la dernière période de la guerre, le conflit s'est étendu à toute l'Algérie. On se bat dans les régions du littoral comme aux confins du Sahara. Des zones plusieurs fois ratisées et considérées comme définitivement pacifiées sont de nouveau le théâtre de combats sanglants. La situation en Algérie s'aggrave chaque jour davantage. Cette situation est telle que M. Jacques Chevalier, maire d'Alger, ancien ministre, déclarait dans une interview accordée le 6 septembre 1956 à France-Soir :

"Je regrette d'être obligé de ne pas partager l'optimisme officiel, mais si j'en juge par ce qui se passe journellement dans la ville de 500.000 habitants que j'administre, la situation, loin de s'améliorer, ne fait qu'empirer".

Les actions armées anticolonialistes qui ont commencé le 1er novembre 1954 s'étendent actuellement à tout le pays. Les petites unités de détachements armés ont formé peu à peu une armée de libération nationale qui porte des coups durs aux forces armées françaises, malgré la supériorité de celles-ci en nombre et en équipement. L'effectif actuel des troupes françaises en Algérie dépasse un demi-million d'hommes; elles sont équipées des armes et du matériel le plus moderne de l'OTAN de fabrication française et américaine. Les méthodes les plus sanglantes sont utilisées par les autorités militaires françaises pour briser le mouvement de libération.

Au cours des opérations de ratisage, des villages entiers sont détruits et les massacres sont devenus chose courante. Toute la population désarmée, sans distinction d'âge et de sexe, subit la repression.

Malgré cette supériorité des forces colonialistes, malgré toutes ces opérations militaires de grande envergure, les combattants algériens font preuve de ténacité et d'héroïsme. Ils sont soutenus par la population entière. C'est une lutte de masse et c'est bien ce qui donne aux combattants de la libération une force formidable. Le peuple algérien a conscience qu'il mène une guerre juste; c'est ce qui le rend indomptable et invincible.

La seule voie possible et souhaitable est le règlement pacifique du conflit. L'utilisation de la force ne saurait avoir raison de tout un peuple décidé à lutter jusqu'à la mort pour accéder à la vie libre et indépendante.



Le mouvement de libération nationale s'est toujours montré prêt à résoudre le conflit par la négociation et a toujours manifesté son ardent désir de mettre fin aux hostilités. Il ne dépend que de la bonne volonté du Gouvernement français de reconnaître le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, son droit légitime à la pleine souveraineté et à l'indépendance.

Les Nations Unies ne sauraient rester indifférentes à la situation créée en Algérie. Le règlement pacifique de la question n'est pas seulement dans l'intérêt des parties au conflit, mais aussi dans l'intérêt de la paix dans le monde. L'Assemblée générale peut grandement contribuer à aider aussi bien le Gouvernement français que le Mouvement de libération nationale en vue d'un règlement pacifique du problème conformément à la Charte.

Ma délégation estime que le projet de résolution soumis par les dix-huit Puissances afro-asiatiques répond à ces buts et l'appuie entièrement.

M. PETREN (Suède) : L'orientation qu'a prise ce débat l'a fait tourner en partie autour de la question de savoir si l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies, exclut de la compétence de notre Organisation la question algérienne comme relevant essentiellement de la compétence nationale de la France. Tout en ne s'opposant pas à l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée, la France a choisi d'invoquer l'Article 2, paragraphe 7, pour s'opposer formellement à ce que l'Assemblée se prononce sur la substance de cette question.

La Commission politique a donc en premier lieu à prendre position sur l'interprétation de l'Article 2, paragraphe 7. Cette disposition de la Charte, on le sait bien, a fait l'objet d'interprétations différentes à l'occasion de plusieurs questions concrètes portées devant l'Assemblée. On ne saurait guère nier que celle-ci, lors de ses votes sur sa propre compétence, ait fait preuve, parfois, d'inconséquence.

Quant à la question algérienne, la délégation suédoise est d'avis que dans cette question, beaucoup plus par exemple qu'à l'occasion des questions marocaine et tunisienne, on est fondé à faire valoir qu'il s'agit d'une affaire intérieure. Ainsi, l'Algérie, du point de vue administratif, fait partie intégrante de la France et ses habitants élisent des députés à l'Assemblée nationale française.

Cet état de choses, toutefois, ne signifie pas nécessairement qu'aucune question concernant la situation en Algérie ne puisse être discutée à l'Assemblée générale des Nations Unies. Je me permettrai ici de citer quelques cas précédents concernant l'application de l'Article 2, paragraphe 7, de la Charte.

L'Assemblée s'est déclarée à plusieurs reprises compétente pour voter des résolutions concernant la discrimination raciale en Union Sud-Africaine, malgré l'objection du Gouvernement de ce pays que sa politique raciale relève de sa compétence nationale. L'Assemblée a même résolu de nommer une commission d'enquête pour étudier sur place la discrimination raciale mise en oeuvre en Afrique du Sud.

L'Assemblée a également voté des résolutions dirigées contre le système de travaux forcés pratiqué dans certains Etats, malgré que, dans ces cas encore, il ait pu être avancé, non sans un certain fondement, qu'il s'agissait de questions de caractère intérieur.

Tout récemment, l'Assemblée a nommé une commission d'enquête chargée d'examiner la situation en Hongrie, malgré l'objection que cette mesure constituerait une immixtion dans les affaires intérieures de la Hongrie.

La délégation suédoise, pour sa part, pense qu'il y a une raison très particulière pour laquelle l'Assemblée a été qualifiée pour s'occuper des deux questions que je viens de citer. C'est que l'Article 62, paragraphe 2, de la Charte reconnaît expressément au Conseil économique et social le droit de faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Si le Conseil économique et social a une telle compétence, il faut évidemment que l'Assemblée la possède elle aussi.

Ici, je voudrais toutefois ajouter que si, au cours des débats sur la discrimination raciale en Union Sud-Africaine et sur la violation des droits de l'homme en Hongrie, les gouvernements en question avaient rendu publics des programmes d'action visant à de larges réformes qui auraient mis les différents groupes de la population sur un pied d'égalité, introduit des libertés publiques plus grandes et élargi les droits civils, la délégation suédoise aurait alors trouvé indiqué que l'Assemblée générale observât de la réticence à formuler des recommandations.

En formulant ces observations, la délégation suédoise a voulu souligner comment, dans le passé, elle a compris les dispositions de la Charte dont il est maintenant question.

En ce qui concerne la situation douloureuse qui règne actuellement en Algérie, je voudrais constater que ma délégation s'est félicitée de ce que la France ne se soit pas opposée à l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous sommes heureux également de ce que la délégation française, en présentant la question à la Commission de façon si élaborée, ait bien voulu faire connaître le programme de réformes que son gouvernement a arrêté maintenant pour la personnalité algérienne, thème emprunté à l'exposé de la France.

Nous approuvons aussi la délégation française d'avoir voulu répliquer aux critiques qui, au cours du débat, ont été formulées contre la politique de la France à l'égard de l'Algérie. Le fait que la France ait ainsi contribué à un échange de vues substantiel au sein de la Première Commission semble à ma délégation de bon augure.

Il reste cependant à savoir - et c'est là une toute autre question - si, en l'état actuel des choses, il serait sage et opportun que l'Assemblée générale formule des recommandations concernant la manière dont la France devrait procéder pour que les regrettables difficultés actuelles soient éliminées. Cette question se rattache évidemment à ce que j'ai dit il y a quelques instants au sujet de l'importance qu'aurait pu avoir une attitude réformatrice de la part des gouvernements de l'Union Sud-Africaine et de la Hongrie dans les cas précédents qu'a étudiés la Commission, et qui concernaient leurs pays. Il faut bien reconnaître que le Gouvernement français vient de rendre public un programme de réformes visant à une révision profonde des lois réglissant les droits politiques de la population musulmane en Algérie. Le Gouvernement français s'est déclaré prêt à mettre ces réformes en oeuvre après des négociations avec des représentants du peuple algérien élus une fois qu'un cessez-le-feu serait intervenu.

Pour revenir à la question de savoir s'il serait sage et opportun que l'Assemblée générale recommande certaines mesures à propos de l'affaire algérienne, on ne saurait évidemment perdre de vue le statut actuel de l'Algérie, mais, avant de prendre position, il faut surtout se rendre compte des effets que produiraient

vraisemblablement de telles recommandations. Contribueraient-elles à une évolution heureuse de la situation actuelle de l'Algérie, ou bien mettraient-elles une telle évolution en péril ?

La délégation suédoise, pour sa part, en est venue à la conviction qu'une recommandation telle que celle que proposent les dix-huit délégations ne serait pas susceptible de faciliter une évolution heureuse de la situation. La délégation suédoise se voit donc forcée de voter contre cette proposition. Elle réserve sa position quant à d'autres projets de résolution. Elle exprime finalement son ferme espoir que la France, dans la poursuite de sa politique réformatrice, répondra aux appels qui ont été lancés à sa sagesse et à sa tradition démocratique et humanitaire.

M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, l'Assemblée générale entreprend la discussion de la question algérienne, parce que les espoirs qui s'étaient exprimés au cours de la dixième session ne se sont pas réalisés.

Dans le mémoire explicatif rédigé par les pays afro-asiatiques qui ont demandé l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/3197), les auteurs rappellent qu'en 1955 déjà, ils avaient demandé à l'Assemblée de discuter cette question. "Dans le mémoire explicatif joint à leur demande, ils parlaient de l'aggravation de la situation en Algérie; des arrestations massives qui avaient eu lieu; de la mise hors la loi des partis politiques nationaux; de l'interdiction pure et simple de certains journaux et de l'occupation de domiciles par les troupes françaises. Ils y déclaraient aussi que l'utilisation dans cette région de troupes en très grand nombre - plus de 150.000 hommes - était "une preuve éclatante de la gravité de la situation", et que le maintien de cette situation menaçait gravement la paix."

En faisant allusion à cette situation qui ne cesse de s'aggraver, ils rappelaient aux Nations Unies que "le maintien de cette situation risquait de menacer gravement la paix et la sécurité internationales"

Comme on le sait, la question algérienne n'a pas été discutée par l'Assemblée à sa dixième session. A ce propos, voici ce que nous lisons dans le mémoire explicatif :

"... Les Etats asiatiques et africains, désireux de manifester leur esprit de conciliation, ont décidé d'accepter la proposition de différer la suite de l'examen de la question algérienne au cours de la dixième session. Ils ont pris cette décision dans l'espoir que la France s'inspirerait des principes de la Charte des Nations Unies et qu'elle saisirait cette **occasion pour négocier** avec les véritables représentants du peuple algérien un règlement pacifique qui assurerait aux Algériens le droit légitime de disposer d'eux-mêmes et le droit à l'indépendance.

"Les événements ont déçu cet espoir de voir la paix rétablie; au lieu d'adopter une politique de conciliation, la France a poursuivi ses actes de répression militaire de grande envergure, qui ont occasionné d'énormes pertes journalières en vies humaines et en biens. Alors qu'au moment de l'inscription de la question à l'ordre du jour de la dernière session, l'effectif des forces françaises d'Algérie s'élevait à 150.000 hommes, il dépasse actuellement 450.000 hommes, y compris les unités françaises qui relèvent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

"Pour étouffer le mouvement algérien de libération, le Gouvernement français a adopté une politique de répression et d'extermination du peuple algérien ...

"La poursuite d'opérations de guerre destinées à subjuguier la nation algérienne ne fera qu'accroître les souffrances et l'effusion de sang et compromettre la paix internationale".

La raison de ce déplorable état de chose est que la France continue de refuser à comprendre que l'époque est révolue des réformes longtemps promises mais jamais accordées, que la situation a évolué et que, maintenant, les réformes ne suffiront plus à assurer un règlement définitif de la question algérienne.

Les événements que nous voyons se dérouler en Algérie sont bien caractéristiques de notre époque : on veut arrêter la marche de l'histoire. Les nations assujetties prennent les armes pour rejeter le joug colonial. On ne saurait ignorer plus longtemps cette lutte contre le colonialisme. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des millions d'hommes ont voulu briser les chaînes qui, depuis des siècles, entravaient leur liberté d'action. Comment supposer que les Algériens feront exception et ne suivront pas ce mouvement historique? Comment supposer qu'après l'accession à l'indépendance et à la souveraineté des deux voisins de l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, le peuple algérien, qui a les mêmes aspirations ira contre le courant de l'histoire.

M. Ullrich  
(Tchécoslovaquie)

Etait-il vraiment possible de croire que les combats s'arrêteraient brusquement aux frontières algériennes?

Si la lutte, en Algérie, gagne en violence; si elle exige des sacrifices en matériel et en vies humaines, il est d'autant plus urgent de résoudre le problème. Tout retard rendra la solution ultime plus délicate. L'intérêt des peuples français et algérien nous oblige à résoudre pacifiquement cette question. La continuation de la politique coloniale française, la poursuite de la guerre contre le peuple algérien, le refus d'accorder au peuple algérien les droits fondamentaux auxquels il prétend légitimement, tout cela constitue un danger pour les Français comme pour les Algériens. Le peuple français se rend bien compte qu'aucune nation ne peut prétendre être libre si elle opprime d'autres pays. Le régime colonial, qui ne sert qu'une poignée de colonialistes, est incompatible avec l'idéal de liberté, d'égalité et de fraternité que le peuple français a proclamé solennellement en 1789. Après les expériences d'Indochine, la poursuite de la guerre en Algérie a une influence très préjudiciable sur l'économie de la France. Elle nuit également au prestige de ce pays dans le monde.

Au cours des dernières années, le Gouvernement français a mobilisé, dans la guerre d'Algérie, des forces élevées espérant résoudre le problème par les armes.

Comme je l'ai déjà mentionné, il y avait en Algérie, lors de l'inscription de la question à l'ordre du jour de la dernière session, des forces s'élevant à 150.000 hommes. Aujourd'hui, avec les forces de la milice, il y a plus d'un demi million d'hommes, y compris les troupes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Au lieu d'avoir mis à profit le temps qui s'est écoulé depuis la dernière discussion du problème aux Nations Unies pour chercher à le résoudre par des moyens pacifiques, le Gouvernement français a employé des forces massives contre le peuple algérien et s'est efforcé d'obtenir des avantages militaires.

Au printemps et en été 1956, le Gouvernement français a lancé des opérations militaires qui ont imposé des sacrifices considérables, en biens et en vies humaines, à la population algérienne. Cette évolution de la situation est d'autant plus grave qu'elle fait partie intégrante des plans d'agression des pays de l'OTAN.

M. Ullrich (Tchécoslovaquie)

L'accroissement des forces militaires françaises en Algérie a été rendu possible par le transfert des divisions françaises de l'OTAN dans ce pays. Ce fait prouve bien le caractère agressif de l'OTAN et le rôle actif qu'il joue dans la suppression des mouvements de libération nationale. Des milliers et des dizaines de milliers d'Algériens ont été tués par les armes ultra-modernes américaines envoyées aux Français dans le cadre de l'organisation agressive du Traité de l'Atlantique Nord. Les cercles dirigeants des Etats-Unis, qui sont la cheville ouvrière de l'OTAN, préparent le terrain pour remplacer la domination coloniale française par un nouveau colonialisme américain, comme nous l'avons vu en Indochine et ailleurs. Le maintien du régime colonial en Algérie est dans l'intérêt de ces peuples qui sont inspirés par la politique agressive du bloc nord atlantique de l'OTAN, et qui ne veulent pas renoncer à leurs bases en Algérie ni aux sources de richesse de ce pays.

La délégation tchécoslovaque, au cours des débats sur d'autres questions soumises aux Nations Unies, a déjà dit à maintes reprises ce qu'elle pensait de la lutte des peuples non autonomes pour l'indépendance. Le peuple tchécoslovaque qui, dans sa propre histoire, a connu la domination étrangère, comprend les aspirations du peuple algérien ainsi que de tous les peuples subjugués. Ceux-ci savent qu'un pays ne peut vraiment se développer et prospérer que s'il jouit d'une complète liberté et d'une indépendance nationale qui permettent à ses forces créatrices de se manifester. Le peuple tchécoslovaque suit par conséquent avec sympathie la lutte de n'importe quelle nation pour la conquête de la liberté et de l'indépendance.

La délégation tchécoslovaque n'a pas l'intention de procéder à une analyse détaillée du problème algérien car il a été déjà abondamment discuté. Mais elle est convaincue que ce problème est d'une nature telle qu'une solution peut y être trouvée par des moyens pacifiques. Cette solution doit tenir compte du droit des Etats de disposer d'eux-mêmes, du droit des Etats à l'indépendance. Une fois ces droits respectés, des relations nouvelles pourront s'établir entre la France et l'Algérie et tenir compte des intérêts des peuples français et algérien. Cette solution permettra de réduire la tension internationale.

M. Ullrich (Tchécoslovaquie)

Une intensification du conflit armé conduirait inévitablement à l'aggravation du différend, à l'augmentation de l'hostilité du peuple algérien à l'égard de la France. Plus la situation sera tendue en Algérie, plus difficile sera la recherche d'une solution.

La délégation tchécoslovaque est convaincue qu'une solution peut être trouvée. Il s'agit tout d'abord d'écartier les obstacles, puis de résoudre le conflit lui-même, sous peine de le voir menacer la paix et la sécurité en Afrique du Nord. La France doit répondre au désir du peuple algérien, à sa volonté de disposer de lui-même, de jouir de l'indépendance et de l'égalité de droits avec les autres nations. L'Assemblée générale doit inviter la France et le peuple algérien à entamer immédiatement des négociations afin d'arrêter les hostilités et de trouver un règlement pacifique de leur différend, conformément à la Charte des Nations Unies.

La délégation tchécoslovaque croit que notre Organisation doit jouer un rôle positif dans la solution du problème algérien. Nous n'avons pas oublié la part importante qu'ont prise les Nations Unies au cours des négociations relatives à la Tunisie et au Maroc. Une initiative prise par notre Assemblée contribuerait non seulement à ramener le calme dans le nord de l'Afrique, mais à rehausser le prestige des Nations Unies en tant qu'autorité internationale dont le but est avant tout d'éliminer les causes de frictions partout où la paix et la sécurité internationales risquent d'être en danger et de résoudre les problèmes internationaux par des moyens pacifiques.



M. CAÑAS (Costa-Rica) (interprétation de l'espagnol) : Au cours des dix dernières années, aucun phénomène n'a été accueilli par mon pays avec plus de joie que le mouvement progressif des pays d'Asie et d'Afrique vers l'indépendance. Toutes les nations de l'Amérique latine ont - j'en suis certain - partagé l'allégresse avec laquelle mon pays a salué l'admission des nouveaux Etats Membres.

C'est que notre pays, ne l'oublions pas, avait entamé, il y a plus de cent ans, une lutte spirituelle du même genre. Ceci ne signifie pas que nous ayons eu une expérience identique à celle des pays d'Asie et d'Afrique. L'évolution, pour notre pays, a été différente. Le paradoxe veut que le Costa-Rica avait une faible population d'indigènes américains; à l'heure de son indépendance, notre pays était peuplé presque exclusivement de colons espagnols qui reçurent leur indépendance sans avoir à lutter. Mais, bien que notre lutte pour l'indépendance fut très courte, le fait que nous avons été plus longtemps une colonie qu'un pays souverain a éveillé en nous une sympathie spontanée et des sentiments d'émotion fraternelle à l'égard des peuples qui aspirent à leur indépendance ou la réalisent graduellement.

Les deux années pendant lesquelles Costa-Rica a siégé au Conseil de tutelle ont été témoins de notre politique. A la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, notre pays s'est toujours montré désireux de contribuer, dans la mesure de ses faibles moyens, à l'amélioration du sort des pays dont cette Commission s'occupe. De même, ma délégation a voté en faveur de l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de notre session, parce qu'elle est persuadée qu'un débat sur ce problème serait utile à tous les intéressés, et surtout au peuple algérien qui est au premier plan de nos préoccupations.

C'est peut-être parce que nous avons acquis notre indépendance sans effusions de sang, à la suite de la libération mexicaine, que Costa-Rica se réjouit chaque fois qu'un pays devient indépendant sans sacrifices, sans effusions de sang. Il en a été ainsi pour la majorité des nouveaux Etats qui viennent de se ranger à nos côtés au sein des Nations Unies. De nos temps, heureusement, les indépendances négociées sont la majorité.

Après la deuxième guerre mondiale, le premier phénomène que l'humanité constata fut une tendance vers le groupement économique des nations, avec une tendance plus utopique vers le groupement politique. Les efforts déployés dans ce sens en Europe occidentale furent considérables. Dans notre petite zone d'influence, les efforts d'unification en Amérique centrale ont été considérables et ils ont été, sur une échelle plus réduite, couronnés de succès. De plus en plus, nous en arrivons à croire que l'avenir du monde ne consiste pas à pulvériser les nations en petits Etats, mais qu'il réside au contraire dans le groupement progressif des divers Etats. Le continent américain est un exemple excellent de ce que peut être la coexistence entre des peuples différents. Nous avons ouvert nos portes à l'immigration, dès le moment où l'Amérique est devenue indépendante; nous avons connu une immigration considérable : d'abord d'Européens, mais aussi des pays arabes et même des courants asiatiques et israélites. Donc, l'Amérique a ouvert ses portes, a accueilli tous ces émigrés auxquels elle a donné un espoir nouveau. Cependant, nous n'avons pas conservé la moindre méfiance à l'égard de l'Europe.

Un philosophe de l'Amérique latine a prononcé cette phrase remarquable : "L'Amérique est à l'humanité". Les Latins sont partisans des choses pratiques; mais ils pratiquent l'idéalisme qui fait de l'Amérique un monde pour l'humanité. Mais, un monde pour l'humanité ne peut pas être réalisé au moyen de slogans et de doctrines exclusivistes, qui donnent la supériorité à une religion, une philosophie ou une idéologie, ni au moyen de mouvements de représailles dirigés contre ceux qui croient à une philosophie ou à une religion, ou qui appartiennent à une race ou à une nationalité. Ce que nous devons rechercher, c'est la coexistence de tous, et partout. Il faut qu'un Européen puisse vivre en Afrique ou qu'un Africain puisse vivre en Europe; aucune porte ne doit rester close; aucune cloison étanche ne doit être dressée nulle part. Les guerres de religion et les croisades raciales doivent disparaître; le monde a eu à les connaître durant des siècles; il ne faut plus que cela se reproduise. Ceux qui essaieront de jeter les Européens hors d'Afrique commettront la même faute que ceux qui ont essayé de chasser les Juifs de l'Europe. Les hommes et les idées sont interdépendants. L'Européen ne disparaîtra pas de l'Afrique, pour la même raison que l'Arabe n'a jamais disparu d'Espagne ni des pays sous l'influence espagnole. Lorsque l'Angleterre a quitté les Indes, elle a laissé derrière elle une Inde largement britannique; d'autre part,

M. Cañas (Costa-Rica)

la philosophie hindoue a influencé la pensée anglaise et ceci a été démontré par le souci manifesté par des grands hommes d'Etat britanniques à l'égard des choses de l'Inde.

Dans le cas de l'Algérie, ce qui doit nous préoccuper avant tout c'est d'assurer, dans ce pays, la coexistence entre les populations d'origine européenne et les populations africaines. Nous sommes troublés par le chauvinisme belliqueux dont semblent se targuer les éléments qui se sont révoltés contre le régime actuel. Mon pays ne peut pas rester indifférent à une solution qui aurait pour seul résultat l'extermination des Français; nous ne pourrions pas non plus accepter une solution qui consisterait à exterminer les Arabes ou les Berbères.

En tout cas, nous avons entendu ici le Ministre des affaires étrangères de France qui nous a fait part de l'intention de son gouvernement de négocier le statut ultérieur de l'Algérie; ceci est tout à fait encourageant; nos espoirs sont renforcés. Toute négociation est fructueuse parce qu'elle rapproche les hommes.

Le problème qui nous est soumis est de savoir avec qui les négociations auront lieu. Ceci nous paraît raisonnable. Il est certain que celui qui consent à négocier doit savoir avec qui il parle. Ma délégation ne sait pas si les protagonistes de l'action directe qui mènent la rébellion en Algérie sont ou non compétents pour parler au nom de tout le peuple algérien; quoi qu'il en soit, nous pouvons leur donner le bénéfice du doute. A priori, ma délégation ne peut pas admettre qu'ils soient qualifiés de petites bandes d'extrémistes; ils ne constituent pas non plus un mouvement majoritaire pour toute l'étendue du territoire algérien. Il faut éclaircir ces deux possibilités extrêmes.

Voilà pourquoi il nous semble sage de recommander que des élections soient d'abord tenues en Algérie, afin de déterminer quel est le parti ou le mouvement le plus appuyé par la majorité des habitants.

Le Gouvernement français nous a dit son intention de faire contrôler ces élections par une autorité internationale; il nous a déclaré que des observateurs seraient invités, à savoir des représentants d'un groupe de nations choisies. Sans que cela préjuge en rien la thèse française que l'Assemblée générale n'est pas compétente pour connaître de l'affaire - incompétence dont je ne m'occuperai pas ici aujourd'hui - le Gouvernement français pourrait très bien inviter les

MVE/fh

A/C.1/PV.842  
- 74/75 -

M. Cañas (Costa-Rica)

Nations Unies à envoyer des observateurs qui participeraient avec le groupe ci-dessus mentionné, par exemple le Secrétaire général ou le Président de l'Assemblée générale.

Les rebelles algériens ne doivent pas être automatiquement considérés comme qualifiés pour parler au nom du peuple algérien du simple fait qu'ils sont des rebelles. L'existence d'une rébellion ne prouve pas nécessairement que le peuple algérien veuille l'indépendance absolue. Qui dit rébellion n'implique pas forcément fidèle représentation de la volonté populaire. Je n'énonce pas une thèse nouvelle. Bien des délégations qui veulent déduire de l'existence d'une rébellion en Algérie une volonté d'indépendance du peuple algérien n'ont pas observé la même attitude de principe lorsqu'une rébellion s'est produite en Hongrie.

Toute formule cherchant à résoudre une difficulté par la consultation électorale doit être appuyée avec enthousiasme. Ma délégation considère que la seule annonce publique d'un programme de cette nature devrait suffire à provoquer le cessez-le-feu.

Le peuple algérien, appelé aux urnes, se prononcera. L'indépendance n'est pas l'unique solution. Il peut y en avoir d'autres. Nous l'avons vérifié dans l'hémisphère américain. Durant de nombreuses années, l'agitation a régné, dans les pays de l'Amérique latine, du fait de la situation à Porto Rico, occupé par les forces américaines à la suite de la guerre hispano-américaine de 1895-98. Un groupe de Porto-Ricains luttait pour l'indépendance et se posait en champion des aspirations populaires. Les pays de l'Amérique latine ne pouvaient qu'accueillir l'idée d'une nouvelle république dans leur sein. Cependant, le peuple porto-ricain - et cela fait honneur aux Etats-Unis - fut appelé à décider de son sort par un libre plébiscite. A la surprise de beaucoup, le groupe nationaliste, champion de l'indépendance, aux slogans retentissants, souvent enclin aux méthodes terroristes, ne recueillit pas la majorité. Les Porto-Ricains optèrent pour un statut particulier d'autonomie, en association avec les Etats-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, les Porto-Ricains vivent dans la justice, bénéficient des droits de l'homme, d'une réelle autonomie, sans se sentir le moins du monde lésés. Ils ne se sont pas laissés prendre à la magie du mot indépendance, qui n'est souvent qu'un chant de sirène. Les Porto-Ricains travaillent, votent dans la paix. Ils ont fait la preuve que l'indépendance, si elle est une belle solution, n'est pas la seule solution concevable. Leurs dirigeants ne siègent pas aux Nations Unies, mais travaillent, construisent à la satisfaction de leurs administrés. En 1949 encore, alors que Porto-Rico avait décidé de son régime constitutionnel, une Commission spécialisée des Etats américains discuta, à La Havane, entre autres, du point de savoir si les pays d'Amérique devaient reconnaître la validité de la décision porto-ricaine.

Heureusement, la tendance nationaliste extrême n'emporta pas la conviction et la consultation populaire ultérieure ne laissa aucun doute.

Il n'est pas exclu que le peuple algérien cherche une formule de ce genre. Il n'est pas exclu non plus qu'il conçoive l'indépendance comme absolue. Encore faut-il lui donner l'occasion de se manifester. Cette occasion, seules des élections libres le permettront. Mon pays n'a nulle raison de penser que des élections organisées par la France ne seront pas libres, ou alors il n'y aurait jamais d'élections libres. C'est dire que nous n'avons pas la moindre objection à une solution électorale. Notre pays a un véritable culte des élections. Dans son histoire, Costa Rica n'a eu recours à la guerre civile et à la rébellion que pour défendre ses libertés électorales.

La France, par ses porte-parole internationaux les plus qualifiés, nous a dit qu'elle était prête à négocier avec les représentants élus du peuple algérien. Ces représentants élus pourront fort bien être les chefs du mouvement de libération, pratiquement en guerre contre la France. Le projet de résolution présenté par un groupe d'Etats d'Afrique et d'Asie est certainement inspiré par le souci de négocier. Mais il est peut-être prématuré parce qu'il convient au préalable de savoir quels seront les représentants authentiques du peuple algérien, qualifiés pour négocier en son nom. Voilà pourquoi la délégation française nous recommande le processus électoral qui se déroulera aussitôt après le cessez-le-feu.

En résumé, la situation algérienne semble pouvoir être résolue légalement. Ce que veulent les peuples épris de paix (pour employer un cliché quelque peu usé, qui souvent, dans la bouche de certains, semble signifier le contraire), c'est la paix pour l'Algérie. Ce qu'il nous faut connaître, c'est la volonté véritable du peuple algérien. Ma délégation se déclare satisfaite du programme annoncé par la France pour cette volonté. Le mieux que nous puissions faire est de reconnaître une certaine latitude d'action à la France, afin que les esprits aient le temps de se calmer en vue des élections.

M. BELOVSKI (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est heureuse que la France ait décidé, cette fois, de participer au débat sur la question algérienne, dont le sérieux n'échappe à personne. Tout ce qui a été dit ici reflète l'inquiétude qui nous est commune de voir la situation, en Algérie, prendre un tour plus grave et tragique encore. Cette situation ne s'est pas améliorée depuis quelques années. Les combats, les mesures de répression se poursuivent. Le nombre des victimes augmente, alors que, sur le plan international, les répercussions négatives se font sentir de plus en plus.

En appréciant ainsi la gravité du problème et de ses conséquences, je m'attacherai moins aux aspects juridiques ou historiques qu'aux incidences politiques et aux perspectives. Ces incidences et ces perspectives me semblent être ce qui doit nous préoccuper le plus. La situation nous paraît grave surtout du point de vue des souffrances causées aux habitants de l'Algérie. Même du point de vue de l'intérêt de la France, le problème algérien n'est pas moins complexe. Même si nous sommes guidés par la sympathie la plus sincère à l'égard de la France, par le désir de la voir jouer un plus grand rôle dans les affaires mondiales, notamment pour favoriser l'harmonie universelle, il est impossible de ne pas voir les restrictions qu'apporte à ce rôle et à l'économie française la politique appliquée jusqu'ici en Algérie.

La situation algérienne impose un très lourd fardeau à la France. Je pense qu'au moment où l'Assemblée générale des Nations Unies s'occupe de cette question, ceux qui préconisent la recherche d'une solution correspondant au désir national du peuple algérien ne peuvent, pour autant, ne plus être considérés comme des amis sincères de la France. Notre désir est bien connu de rechercher une solution du problème. En abordant l'étude, mon pays a été guidé par le désir de parvenir à un accord entre les parties intéressées, afin de faciliter la voie d'une solution durable et juste.

Il faut noter, à cet égard, qu'il n'est pas possible d'isoler le problème algérien des autres problèmes de l'Afrique du Nord. L'expérience positive de la solution des questions marocaine et tunisienne devrait être prise en considération, quelles que soient les caractéristiques particulières du problème algérien. Enfin, il ne faut pas prétendre régler cette affaire en ignorant le courant de l'histoire, illustré par le nombre important de pays nouveaux qui, au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée, ont été admis aux Nations Unies. Notre Organisation devrait continuer de favoriser ce processus et de faciliter la naissance de nations nouvelles, en les aidant ensuite à organiser leur vie nationale et à accélérer leur progrès économique, social et culturel.

La Charte des Nations Unies parle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette disposition reflète une nécessité de l'époque où nous vivons. Il est certain que la présence d'une importante communauté française, les intérêts spéciaux de la France en Algérie et d'autres facteurs similaires résultant de la longue association de l'Algérie avec la France, représentent l'un des aspects spécifiques du problème algérien. Ma délégation est profondément convaincue qu'une solution juste et réaliste de ce problème doit tenir compte de la position et des intérêts des colons français en Algérie, ainsi que de la question des relations futures entre l'Algérie et la France. Pour nous, le point important n'est pas de reconnaître l'existence d'une situation sérieuse en Algérie, mais d'essayer de trouver une méthode qui faciliterait la recherche d'une solution. Il ne faut pas négliger les efforts faits par la France dans cette voie. Cependant, c'est un fait que les efforts réalisés par la France n'ont pas été suffisants jusqu'à maintenant puisqu'ils n'ont pas permis de parvenir à une solution définitive du problème algérien.



Il nous semble que les efforts n'ont pas été suffisants, jusqu'à aujourd'hui, pour comprendre le caractère véritable de la situation en Algérie, pour admettre que la politique actuellement suivie par la France et qui consiste à s'opposer par la force au mouvement de libération nationale devrait être modifiée, ce mouvement bénéficiant de l'appui de la grande masse du peuple algérien. L'utilisation de la force et des mesures de répression ne peut empêcher un mouvement de cette nature de se renforcer et de s'étendre. L'histoire nous offre de nombreux exemples à l'appui de cette affirmation, mais je ne crois pas qu'il me soit nécessaire de les citer. Tous ces exemples, sous leur forme particulière, nous ont été prodigués au cours des dernières décennies. Donc, le recours à la force ne peut conduire à aucun résultat valable. Il semble que le développement de la situation algérienne au cours des dernières années en est une preuve supplémentaire. Le recours à la force ne peut qu'amener des résultats en contradiction complète avec les espoirs de ceux qui ont fait usage de la force. Plus cette méthode sera utilisée, plus le fossé s'élargira entre les deux parties à la question algérienne, et plus les conséquences en seront graves pour la paix mondiale et l'amitié entre les peuples.

Quels sont les critères qui, à notre avis, devraient guider l'Assemblée générale lors de l'examen de la question algérienne? Tout d'abord, nous constatons que des forces nombreuses, militairement et politiquement organisées, se sont fait jour parmi la population algérienne et qu'il est par conséquent impossible, comme l'ont prouvé les événements récents, d'avancer dans la voie de la solution du problème algérien sans négocier avec les représentants de ces forces. Par conséquent, ma délégation est fermement convaincue qu'un cessez-le-feu - mesure nécessaire, mesure essentielle pour régler le problème - ne peut être négocié que par l'entremise de ces représentants et qu'il serait impossible, sans leur coopération, de parvenir à la moindre solution satisfaisante. Nous ne devons pas sous-estimer cet élément si nous désirons parvenir à une solution pacifique servant les intérêts des deux parties.

Ceci étant, nous préconisons la méthode des négociations entre la France et les représentants du soulèvement algérien, en vue de parvenir à la conclusion d'un cessez-le-feu, premier pas dans la voie de la solution du problème algérien dans son ensemble. Ce premier pas, cependant, ne peut être isolé de la solution de tous les autres aspects du problème. Nous sommes convaincus qu'à l'heure actuelle seuls des pourparlers directs, caractérisés par un respect réciproque pour le point de vue de l'autre partie, pourront permettre de parvenir à un accord en Algérie et, ce faisant, de consolider la situation générale en Afrique du Nord.

En recommandant cette procédure à l'Assemblée générale, ma délégation a été guidée tant par les intérêts du peuple algérien que par ceux de la France et ceux, aussi, de la paix et de la coopération internationales. Ma délégation appuiera par conséquent toute solution de nature à favoriser une telle solution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je vais donner au parole au représentant de l'Indonésie qui l'a demandée pour dire quelques mots très brefs.

M. HANIFAH (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : En exerçant mon droit de réponse, je voudrais exprimer le regret d'avoir entendu le représentant du Chili, au cours de la déclaration qu'il a faite ce matin sur la question d'Algérie, se référer à la situation existant dans mon pays. J'estime que cette référence n'était ni très heureuse ni très justifiée car, en réalité, il n'existe aucun rapport entre les événements qui ont eu lieu dans mon pays et ceux dont s'occupe actuellement cette Commission. Je ne pense pas que mon gouvernement se sente très honoré de l'intérêt manifesté par le représentant du Chili pour mon pays, tout au moins lorsque cet intérêt se traduit par une comparaison entre le cas de l'Algérie et certains événements qui sont survenus à Sumatra. Il est parfaitement évident que ces deux questions sont entièrement distinctes l'une de l'autre. Plusieurs pays éprouvent des difficultés plus ou moins semblables à celles que rencontre aujourd'hui mon pays, et je suis certain que personne ici ne voudra risquer une comparaison avec les événements d'Algérie. La lutte sanglante qui se poursuit en Algérie est une lutte pour la liberté, contre un joug étranger et colonial, alors que ce qui se passe actuellement à Sumatra n'est qu'une querelle de famille, la famille étant l'Etat indépendant d'Indonésie.

Je crains que le représentant du Chili n'ait mal choisi son exemple et j'espère sincèrement qu'il s'en rend compte maintenant.

Le représentant du Chili s'est, je crois, quelque peu trompé. Sans doute a-t-il été mal informé. J'espère qu'il n'a pas voulu prendre cette comparaison au sérieux. Une telle comparaison n'est pas pertinente et elle me paraît irrecevable, ainsi que je l'ai déjà déclaré jeudi dernier, en expliquant les vues de ma délégation à propos d'une observation semblable faite par le représentant de la France.

M. ALDUNATE (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Le représentant de l'Indonésie n'a pas très bien compris, je crois, l'esprit dans lequel j'ai fait mon intervention. J'ai bien souligné, en effet, que je n'entendais nullement comparer une affaire avec l'autre, car une telle comparaison me paraissait odieuse. J'ai dit que les deux exemples étaient fort loin l'un de l'autre et que, si je citais celui de l'Indonésie, c'était précisément pour montrer à quelle situation absurde on pourrait arriver si les Nations Unies avaient recours sans discrimination à l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En réalité, j'ai simplement voulu dire que, si les Nations Unies abusaient du droit d'autodétermination et l'appliquaient pour chaque rébellion et pour chaque tentative de séparatisme qui ont lieu dans chaque pays et dont sont saisies les Nations Unies, nous irions jusqu'à l'absurde.

Tel était l'esprit de mon intervention. J'ai, au contraire, choisi cet exemple pour bien montrer qu'il n'y avait aucune comparaison avec l'affaire algérienne.

J'estime que l'explication que vient de donner le représentant de l'Indonésie n'était pas nécessaire puisque, en fait, il s'est mépris sur mes intentions lorsque j'ai parlé de son pays.

La séance est levée à 18 h. 5.